



# Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

**24<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2023, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Francis ..... (Trinité-et-Tobago)

La séance est ouverte à 10 h 5.

## Point 38 de l'ordre du jour

### Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

#### Rapport du Secrétaire général (A/78/84)

#### Projet de résolution (A/78/L.5)

**M. Gafoor** (Singapour) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour exprimer notre appui au projet de résolution contenu dans le document A/78/L.5, sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique. L'ASEAN s'associe également aux déclarations qui seront faites par le représentant de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de l'Ouganda, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'Assemblée générale adopte systématiquement cette résolution à une écrasante majorité depuis sa première présentation en 1992. C'est aussi la huitième année que l'ASEAN fait une déclaration à l'Assemblée générale pour demander aux États-Unis de lever dans les meilleurs délais le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Chaque année, la quasi-totalité des États Membres, y compris les pays de l'ASEAN, défend les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, à savoir l'égalité souveraine, la non-ingérence et la non-intervention dans

les affaires intérieures d'autres États. Nous réaffirmons aussi que les différends entre États doivent être réglés par le dialogue, plutôt que par la confrontation ou l'isolement.

Les rapports du Secrétaire général, dont le plus récent a été publié sous la cote A/78/84, continuent de décrire les conséquences graves et exorbitantes qu'a le blocus imposé par les États-Unis à Cuba. Les six décennies de blocus ont coûté à Cuba des milliers de milliards de dollars. Du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2023, le blocus a engendré pour Cuba des préjudices estimés à 4,87 milliards de dollars. Le rapport indique que « les conséquences du blocus sur la qualité de vie et les services fournis à la population [...] sont indéniables » (A/78/84, p. 27). Par exemple, des entreprises américaines et étrangères ont refusé ou n'ont pas été en mesure de fournir à Cuba des médicaments et du matériel dont le pays avait grand besoin. Le rapport du Secrétaire général cite diverses initiatives privées lancées aux États-Unies en vue d'atténuer ce phénomène et observe que les obstacles à la coopération en matière de soins de santé qui résultent du blocus des États-Unis vont « à l'encontre de la volonté de [leur] population » (*ibid.*, p. 36). Malheureusement, plus de 80 % de la population cubaine actuelle n'a pas connu Cuba autrement que sous le blocus.

En outre, la décision prise par les États-Unis en janvier 2021 d'inscrire Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme « sur la base d'arguments incohérents et sans preuve » (*ibid.*, p. 32), selon les termes du rapport du Secrétaire général, n'a pas seulement pour effet de saper la légitimité de cette vaste lutte mondiale ; elle exacerbe aussi

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



inutilement les effets négatifs du blocus sur Cuba en dissuadant de nombreuses entreprises et institutions financières de faire des affaires avec Cuba et de fournir des services à ses citoyens. Le rapport indique par exemple que des dizaines de banques ont suspendu leurs opérations avec Cuba.

Il va sans dire que le blocus entrave également l'engagement de Cuba à atteindre les objectifs de développement durable et à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le rapport du Secrétaire général indique que le blocus « limite les possibilités de développement national et local et met la population dans une situation économique précaire » et « pèse [...] sur le développement humain du pays en général » (*ibid.*, p. 176). À un moment où le monde a déjà pris du retard dans la réalisation des objectifs de développement durable, les États puissants doivent s'abstenir de créer de nouveaux obstacles au développement durable.

Alors que le monde est confronté à des enjeux mondiaux urgents qui nécessitent une coopération internationale, nous encourageons les États-Unis et Cuba à s'engager dans un dialogue constructif, fondé sur le respect mutuel. L'ASEAN se joint aux autres membres de l'Assemblée pour demander instamment aux États-Unis de lever dès que possible le blocus économique, commercial et financier qu'ils ont imposé à Cuba, de retirer Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme, de prendre des mesures pour normaliser leurs relations avec Cuba et d'user de leur influence pour créer une marée montante, qui soulève tous les bateaux.

**M. Mohamed Laghdaf** (Mauritanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration sur le projet de résolution A/78/L.5, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », au nom des membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Il est particulièrement inquiétant que le blocus économique, commercial et financier contre Cuba soit toujours en vigueur après six décennies. Plus grave encore, depuis plus de 30 ans, l'Assemblée générale exige sans équivoque la fin du blocus en adoptant un projet de résolution sur la question. Malgré le message communiqué par l'écrasante majorité des membres de l'Assemblée lors de nos précédentes rencontres, le blocus n'a pas cessé mais est plus fort que jamais. Il touche non seulement le secteur commercial et les activités économiques nationales de Cuba, mais il a également des conséquences humanitaires désastreuses pour la population cubaine. En outre, cette politique empêche d'autres pays d'investir à Cuba et d'établir des relations commerciales avec le pays en raison de ses effets extraterritoriaux.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'exacerbation exponentielle des conséquences du blocus depuis que Cuba a été injustement inscrite sur la liste des pays soutenant le terrorisme. En raison de cette mesure, les opérations bancaires et financières sont devenues extrêmement difficiles pour Cuba, ce qui l'empêche de s'insérer dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. Nous demandons le retrait de Cuba de cette liste, qui ne reflète pas la coopération considérable que Cuba apporte historiquement au monde du Sud.

Le blocus a une incidence considérable sur le système de santé national, qui s'illustre par les difficultés qu'éprouve l'industrie nationale à acquérir le matériel nécessaire pour la conservation des aliments et la fabrication des médicaments et d'autres produits, compte tenu des restrictions imposées à Cuba qui lui interdisent d'acheter des marchandises contenant plus de 10 % de composants issus des États-Unis. La situation générale reste une source de profonde préoccupation.

Nous nous efforçons de travailler pour le bien de l'humanité et le bien-être de nos peuples. Nos dirigeants, ici à l'ONU, se sont accordés sur les objectifs de développement durable et se sont engagés à répondre aux aspirations de la communauté internationale pour faire en sorte que personne ne soit laissé de côté. À cet égard, le blocus contre Cuba empêche son peuple d'atteindre les objectifs de développement durable et va à l'encontre de notre engagement à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'OCI se joint donc à l'appel de l'immense majorité à lever le blocus contre Cuba.

Les États membres de l'OCI appuient le projet de résolution A/78/L.5 et appellent les États Membres à voter pour, comme ils l'ont fait les années précédentes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'oratrice suivante, je propose de clore la liste des orateurs et oratrices pour le débat sur cette question, compte tenu du grand nombre de délégations qui s'y sont inscrites.

En l'absence d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale décide de clore la liste des orateurs et oratrices.

*Il en est ainsi décidé.*

**M<sup>me</sup> King** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

La CELAC a salué les mesures prises entre 2015 et 2016 par Cuba et les États-Unis d'Amérique pour lancer le processus de normalisation de leurs relations

diplomatiques, qui ont marqué le début d'un nouveau chapitre dans l'histoire de la paix et de la coexistence entre les nations américaines. Cependant, nous regrettons que le blocus soit toujours une réalité pour le peuple cubain. Il est indéniable que son maintien est le principal obstacle au développement normal de Cuba.

Le rapport présenté par le Secrétaire général (A/78/84) confirme le coût pour le pays de cette politique, qui cause des préjudices considérables et injustifiables au bien-être du peuple cubain et qui est contraire au désir de paix des peuples d'Amérique latine et des Caraïbes, tel qu'exprimé dans la Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux buts et principes qui y sont énoncés, et au droit international. La CELAC réaffirme son rejet énergique de l'application de lois et de mesures contraires au droit international, telles que la loi Helms-Burton, y compris leurs effets extraterritoriaux, ainsi que des poursuites dont les opérations financières internationales cubaines font de plus en plus l'objet, qui sont le contre-pied de la volonté politique de la communauté internationale.

Nous exprimons également notre désaccord avec l'inscription injuste de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme, laquelle, outre le fait qu'elle est non fondée, a accru l'effet intimidant des restrictions liées au blocus et réduit davantage les possibilités pour Cuba d'établir des relations commerciales et financières avec des partenaires internationaux. Nous demandons instamment au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de mettre fin à ces mesures.

La CELAC rappelle la Déclaration spéciale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier des États-Unis d'Amérique contre Cuba, qu'elle a adoptée dans le cadre du VII<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CELAC, qui s'est tenu à Buenos Aires le 24 janvier. Cette déclaration invite le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à se conformer aux résolutions successives adoptées par l'Assemblée générale et à répondre aux appels répétés de la communauté internationale en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier qu'il continue d'imposer à Cuba. De même, la CELAC exprime à nouveau sa plus vive inquiétude face à l'intensification de cette politique et son rejet de la dimension extraterritoriale du blocus, qui a de graves répercussions sur les transactions financières internationales de Cuba et sur le bien-être du peuple cubain.

La Charte des Nations Unies consacre les droits, les obligations et les principes qui sont devenus partie intégrante de l'arsenal juridique, non seulement du droit international, mais également de l'humanité. Cet arsenal ne doit être ni violé ni discrédité par quelque État Membre que ce soit. Les États Membres doivent aligner leurs actions aux niveaux national et international sur les droits, les obligations et les principes consacrés par notre charte constitutive. La CELAC appuiera résolument l'adoption du projet de résolution A/78/L.5, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Nous soulignons l'incohérence de l'application de mesures coercitives unilatérales, qui ne sont pas guidées par le droit international, la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies ainsi que les buts et principes qui y sont énoncés. Nous demandons une fois encore aux États-Unis d'entendre l'appel des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, de toutes les régions du monde et de leur propre peuple à mettre un terme définitif au blocus injuste imposé à la République de Cuba.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de faire quelques remarques supplémentaires à titre national.

Avant de commencer, je tiens à m'associer à la déclaration qui sera faite au nom de la Communauté des Caraïbes et à celle que je viens de prononcer au nom de la CELAC.

Chaque année, en vertu de la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale se prononce à une écrasante majorité en faveur de Cuba. Depuis sa première adoption en 1992 (résolution 47/19), ce texte témoigne du fait que les États Membres condamnent fermement le blocus imposé à Cuba.

L'opposition de Saint-Vincent-et-les Grenadines aux mesures en cours se fonde sur sa défense résolue des principes fondamentaux de l'ordre multilatéral, qui sont inscrits sans ambiguïté dans la Charte des Nations Unies, à savoir les principes de souveraineté, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. L'application uniforme et le respect de ces principes, ainsi que d'autres principes inscrits dans la Charte, jouent un rôle indispensable pour préserver la coexistence pacifique entre les nations.

À cet égard, nous soulignons que le maintien du blocus n'est pas seulement une violation de la Charte, qui constitue une transgression du droit international, mais qu'il est également inhumain, injuste et anachronique. Nous appelons donc les États Membres à honorer les obligations qui leur incombent en vertu de la Charte et à éviter

de promulguer et d'appliquer des lois et des mesures telles que celles énoncées dans le projet de résolution A/78/L.5. Nous demandons également aux États qui ont imposé de telles mesures d'entreprendre les démarches et actions nécessaires à leur abrogation ou annulation.

En tant qu'acteurs responsables de la communauté internationale, nous rejetons sans équivoque l'imposition unilatérale de mesures illégales et contre-productives par certains États à d'autres. Les États Membres ont l'obligation juridique et morale de s'opposer à l'application extraterritoriale de politiques nationales violant le droit international, cadre général qui a été conçu et établi pour préserver notre existence pacifique et prospère.

Alors que nous nous efforçons de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous rappelons l'engagement des États Membres à ne laisser personne de côté. Le blocus en cours limite inutilement la capacité de Cuba à atteindre les objectifs de développement durable sur un pied d'égalité avec le reste de la communauté internationale.

Tout en reconnaissant les progrès notables réalisés par Cuba dans des domaines tels que les soins de santé et l'éducation, ainsi que l'engagement louable pris par ce pays d'atteindre les objectifs de développement durable en dépit du blocus en cours, nous exprimons notre vive inquiétude quant aux conséquences paralysantes manifestes du blocus imposé à Cuba, que son peuple endure au premier chef et qui touche aussi la région.

Considérant que de telles mesures illégales peuvent être contraires à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux buts et principes qui y sont énoncés, Saint-Vincent-et-les Grenadines se dit résolument favorable à l'adoption du projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba ». Nous réaffirmons notre position, à savoir que la levée inconditionnelle du blocus est une condition préalable à tout rapprochement significatif entre les États-Unis et Cuba. Nous exhortons les États-Unis à tenir compte des appels constants, relayés par les États Membres, qui s'opposent à ces politiques néfastes. C'est la seule façon de créer un environnement propice à un dialogue mutuellement respectueux qui permettra aux deux pays de s'engager sur une voie durable.

**Mme González López** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), à savoir le Belize, le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, le Panama, la République dominicaine et mon pays, El Salvador.

Les membres du SICA réaffirment leur solidarité historique et indéfectible avec le peuple cubain et leur souhait le plus profond de bien-être et de prospérité pour celui-ci. Nous nous félicitons de la présence parmi nous de S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures.

Dans un contexte international complexe, Cuba continue de faire l'objet d'un blocus économique, commercial et financier injustifié qui, depuis des décennies, entrave son projet national de développement durable.

Pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le caractère inhumain de cette politique, qui porte préjudice à l'ensemble du peuple cubain, a été évident. En raison des restrictions liées au blocus, les autorités de santé publique ont rencontré des difficultés pour acquérir des fournitures médicales et du matériel médical essentiels, y compris pour industrialiser les vaccins cubains contre la COVID-19. Des obstacles ont même été imposés à l'achat d'oxygène médical dans des pays tiers, et en conséquence, de nombreux citoyens cubains ont perdu des êtres chers.

L'imposition du blocus empêche également Cuba d'acquérir des médicaments appropriés pour traiter les cancers de l'enfant. Face à ce dilemme, les institutions médicales cubaines doivent recourir à des traitements oncologiques plus lourds pour les patients. Les enfants cubains qui souffrent de ces maladies ne doivent pas souffrir également de cette politique anachronique et ignoble.

Les États membres du SICA regrettent que les effets de la crise mondiale multidimensionnelle qui touche les secteurs énergétique, alimentaire, environnemental, économique et financier, et qui s'ajoutent aux effets cumulatifs de la pandémie, n'aient pas été considérés comme des raisons suffisantes pour provoquer un changement de politique et faire un pas vers un plus grand rapprochement entre les États-Unis d'Amérique et la République de Cuba.

L'inscription arbitraire et injustifiée de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme a aggravé les difficultés du pays à participer au commerce international et à effectuer des opérations financières, ce qui a entraîné la résiliation de contrats et la perte de relations avec certaines entités bancaires, entre autres difficultés.

Il faut annuler immédiatement l'inscription infondée de Cuba sur la liste des pays terroristes. Cela entraîne des coûts et des dommages incommensurables pour l'économie cubaine, accentuant les effets du blocus, en particulier sur la population. Nous soulignons donc la nécessité urgente de revenir sur cette mesure afin d'atténuer les pénuries subies par le peuple cubain.

Nous sommes reconnaissants à Cuba de l'appui précieux et résolu qu'elle a apporté aux pays d'Amérique centrale dans toutes les situations de catastrophe ou les difficultés auxquelles ils ont été confrontés malgré les problèmes qu'elle a connus au fil des ans. De Cuba, nous ne connaissons que la solidarité, la chaleur et l'altruisme.

Les États membres du SICA soutiendront l'adoption du projet de résolution A/78/L.5, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », en réaffirmant leur pleine adhésion aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international, notamment celles relatives au respect mutuel et à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Les États membres du SICA nourrissent l'espoir que, dans un avenir assez proche, il ne sera plus nécessaire d'adopter une résolution telle que celle dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui nous conduit à nous réunir depuis plus de 30 ans, et que nous nous retrouverons plutôt pour célébrer la levée d'une mesure injustifiée et la fin des souffrances de plusieurs générations de Cubains.

Œuvrer en faveur de la paix et coopérer pour trouver des solutions à nos défis communs sont les objectifs qui guident le travail de l'Organisation. Lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est le seul moyen de créer un présent et un avenir inclusifs pour tous et toutes.

**M. Kwoba** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je prends la parole, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, au titre du point 38 de l'ordre du jour, « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Je remercie le Secrétaire général de son rapport détaillé (A/78/84) sur la question à l'examen aujourd'hui.

Le Groupe déplore que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis depuis plus de 60 ans reste pleinement en vigueur et continue d'être appliqué. Nous déplorons la politique mise en place par la précédente Administration des États-Unis et visant à renforcer le blocus imposé à Cuba, qui reste en vigueur malgré le changement d'Administration et qui, selon nous, constitue un obstacle au processus de normalisation des relations entre les deux pays.

Nous sommes vivement préoccupés par l'amplification du caractère extraterritorial du blocus imposé à Cuba, notamment suite à l'application intégrale du titre III de la loi Helms-Burton. L'application de cette loi porte manifestement atteinte à la liberté de commerce

entre les nations car elle vise à intimider en sanctionnant toute transaction commerciale ou d'investissement entre un pays donné et Cuba.

Dans le même ordre d'idées, nous demandons instamment le retrait immédiat de Cuba de la liste du Département d'État des États-Unis des pays soutenant le terrorisme. Cuba est un partenaire actif de longue date de membres du Groupe des 77 et de la Chine dans la promotion de la coopération Sud-Sud. Grâce aux efforts déployés par Cuba, de nombreux pays du Groupe ont développé leur potentiel scientifique et technique. De Cuba, nous ne connaissons que l'amitié et la solidarité, mais rien qui concerne le terrorisme.

L'inscription de Cuba sur cette liste ne porte pas seulement atteinte à sa réputation, mais elle est également l'un des principaux éléments du renforcement récent du blocus. En raison de cette inscription, il a été extrêmement difficile pour Cuba de prendre part à des opérations bancaires internationales, qu'il s'agisse d'entreprises publiques ou étatiques ou d'entrepreneurs privés, ce qui crée des conditions extrêmement préjudiciables au développement et au bien-être de la population cubaine.

Le Groupe des 77 et de la Chine réaffirme son attachement à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux buts et principes qui y sont énoncés, en particulier les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi que de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Nous estimons qu'il est du devoir et de la responsabilité de tous les États Membres de respecter strictement ces principes et qu'il convient d'abroger immédiatement toute politique ou mesure qui y déroge, et dans le cas présent, les sanctions économiques, commerciales et financières unilatérales contre Cuba.

Le Groupe des 77 et de la Chine est extrêmement préoccupé par les effets néfastes que le blocus imposé par les États-Unis depuis plus de 60 ans a sur Cuba et son peuple. Du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2023, le blocus a engendré pour Cuba des préjudices estimés à plus de 4,8 milliards de dollars. Le blocus a causé à Cuba d'incalculables dommages, directement et indirectement. Il porte atteinte à tous les secteurs essentiels de l'économie cubaine, notamment la santé publique, la nutrition et l'agriculture, ainsi que le commerce, les investissements, le tourisme et les banques. Les transactions financières cubaines continuent d'être poursuivies dans les juridictions de pays tiers, ce qui a un effet dissuasif notable en termes économiques. Les investissements étrangers directs limités et l'accès laborieux aux crédits au développement se

traduisent directement par des difficultés économiques et des souffrances humanitaires pour la population cubaine. Le blocus a aussi gravement entravé les réformes socio-économiques du pays. Nous craignons que, si les sanctions économiques sont maintenues, elles retardent injustement la croissance économique et le développement humain et que le potentiel de développement de Cuba en soit réellement compromis. En raison de ces mesures unilatérales, il sera impossible pour Cuba d'avancer véritablement sur la voie du développement durable envisagé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, que les États Membres se sont engagés à appuyer.

Depuis de nombreuses décennies, Cuba apporte une contribution considérable et constante à la communauté internationale. L'aide qu'elle a fournie à d'autres pays dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) illustre parfaitement la coopération Sud-Sud. Nous, membres du Groupe des 77 et de la Chine, réaffirmons notre soutien au projet de résolution A/78/L.5, et renouvelons notre appel à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

L'urgence et la nécessité de lever le blocus apparaissent de plus en plus clairement, surtout quand on sait que c'est la trente et unième fois que l'Assemblée générale adopte une résolution pour le demander. Nous appelons par conséquent la communauté internationale à intensifier ses efforts en faveur de la levée du blocus, non seulement pour améliorer les perspectives de Cuba, mais aussi pour aider tous les membres de la communauté internationale à réaliser pleinement leur développement socioéconomique.

**M<sup>me</sup> Rambally** (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale, au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes, (CARICOM) sur le point 38 de l'ordre du jour, « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

La Communauté des Caraïbes s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Ouganda, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi qu'à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés.

La CARICOM souhaite la bienvenue et adresse ses meilleurs vœux à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures, qui est parmi nous aujourd'hui.

Nous sommes de retour devant l'Assemblée générale pour réaffirmer l'attachement convaincu des États membres de la CARICOM aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté, la non-ingérence, le règlement pacifique des différends et le maintien de relations amicales entre les États. Nous réaffirmons également que les violations du droit international ne peuvent souffrir aucune exception si l'ONU veut respecter les engagements pris par les États Membres lorsqu'ils ont signé la Charte.

Le blocus économique, commercial et financier unilatéral imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba constitue une violation manifeste de la Charte et du droit international. L'application extraterritoriale des lois d'un État tiers est contraire à la lettre et à l'esprit des dispositions de la Charte et fait fi des principes du multilatéralisme auxquels nous sommes tous attachés.

Depuis plus de trois décennies, l'Assemblée générale demande systématiquement, à une écrasante majorité, la levée du blocus économique, commercial et financier unilatéral imposé à Cuba. Pourtant, celui-ci persiste, au mépris du droit international et des nombreuses résolutions adoptées au fil des années par l'Assemblée générale.

La CARICOM déplore vivement le maintien du blocus. Nous exprimons de nouveau notre préoccupation concernant les graves conséquences économiques de ces mesures sur le développement socioéconomique de Cuba et sur les moyens de subsistance et le bien-être du peuple cubain. Le blocus constitue également un obstacle à la coopération régionale que la CARICOM entretient avec Cuba. Il était donc impératif que la CARICOM s'associe à l'appel lancé aujourd'hui en faveur d'une levée immédiate du blocus.

La CARICOM dénonce par ailleurs l'inscription injustifiée de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme, une mesure qui ne fait qu'aggraver les conséquences inhumaines du blocus. Une telle désignation est infondée. L'expression d'une position de principe sur les graves problèmes auxquels le monde est confronté ne constitue pas un soutien au terrorisme.

Comme d'autres États Membres, Cuba est aux prises avec les crises énergétique, alimentaire et financière mondiales, les effets persistants de la pandémie, les urgences climatiques et les efforts de relèvement après des catastrophes causées par plusieurs ouragans. Les répercussions du blocus illégal et immoral pénalisent fortement son redressement économique et sa durabilité. La pleine application de la loi Helms-Burton, y compris son titre III, inflige également un tribut dévastateur et inhumain à

Cuba et à son peuple, au relèvement économique du pays et aux efforts qu'il déploie pour atteindre les seuils définis dans les objectifs de développement durable.

La CARICOM et Cuba ont un partenariat historique, vaste et solide fondé sur le respect mutuel, la solidarité et un engagement commun en faveur du développement et de la coopération dans les Caraïbes. En 2022, la CARICOM et Cuba ont célébré le cinquantième anniversaire de l'établissement de relations diplomatiques entre Cuba et les quatre premiers États caraïbes de la CARICOM. À l'occasion de cette commémoration, la CARICOM et Cuba ont réaffirmé conjointement l'importance d'une coopération continue et élargie en vue du développement durable des pays de notre région, au moyen d'accords sur le développement économique, social et environnemental. La CARICOM et Cuba continuent de coopérer dans des domaines tels que la santé, l'éducation, le commerce, la réduction des risques de catastrophe et le sport.

Cuba a été le premier pays à déployer des personnels de santé dans plusieurs États membres de la CARICOM dès les premiers jours de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) afin de renforcer les systèmes de santé publique de la région. Ils sont venus s'ajouter au personnel de santé qui avait déjà été détaché dans les pays membres de la région et qui joue un rôle permanent dans l'appui aux efforts que déploient nos pays pour améliorer l'accès aux soins de santé. Cuba a également octroyé de nombreuses bourses d'études de niveau tertiaire et professionnel, contribuant ainsi au développement des ressources humaines dans notre région des Caraïbes. Le partenariat étroit entre les pays de la CARICOM et Cuba est un modèle tenace de ce que la coopération Sud-Sud peut apporter à la réalisation des objectifs de développement durable.

La CARICOM, Cuba et les États-Unis ont tous intérêt à ce que la paix règne aux Caraïbes, une paix fondée sur des relations amicales entre les États de la région, le respect mutuel et le respect du droit international. C'est dans cet esprit que la CARICOM exhorte les États-Unis à se rallier au reste de la communauté internationale, qui appelle à la levée immédiate du blocus et à la reprise du processus de normalisation des relations avec Cuba. Les États membres de la CARICOM sont pleinement solidaires de Cuba et soutiendront le projet de résolution A/78/L.5.

Je voudrais maintenant faire quelques observations à titre national.

Le Gouvernement saint-lucien réaffirme son attachement sacré aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans

les affaires intérieures des États, ainsi qu'à la coexistence pacifique entre nations.

Sainte-Lucie adhère strictement à la doctrine internationale en vertu de laquelle un État Membre exerce sa souveraineté au service de ses intérêts légitimes et jouit de la liberté de mener une activité commerciale, d'entretenir des échanges et de pratiquer la coopération économique. En conséquence, la question ancienne du blocus économique, commercial et financier illégal imposé à Cuba par les États-Unis reste une vive préoccupation pour le Gouvernement et le peuple saint-luciens. Nous sommes d'avis que nos pays doivent continuer d'agir collectivement si nous voulons relever avec succès les défis mondiaux actuels.

La Secrétaire générale de la Communauté des Caraïbes a souligné l'importance de ces liens étroits entre Cuba et l'ensemble de notre région en mai dernier, lorsqu'elle a insisté sur la grande valeur que revêt le lien fort et durable entre la CARICOM et Cuba et leur excellent esprit de coopération, qui a été d'une grande aide tant sur le plan bilatéral que sur le plan régional.

S'agissant de cette coopération régionale, Sainte-Lucie exprime à nouveau sa profonde reconnaissance à Cuba pour le soutien qu'elle a apporté à notre service national de santé dès le début de la pandémie de COVID-19. Nous saluons également le fait que Cuba a fourni du personnel médical et des médicaments pour appuyer les systèmes de santé de nombreux pays, y compris ceux qui ont été le plus durement touchés par le virus.

Il convient de souligner que l'assistance que Cuba apporte à Sainte-Lucie et la coopération qu'elles entretiennent dans le domaine de la santé et d'autres, tels que l'éducation, ont précédé de plusieurs décennies la pandémie de COVID-19. Les peuples de Sainte-Lucie et de Cuba partagent une amitié chaleureuse, profonde et sincère depuis notre indépendance, il y a 44 ans. Il reste évident que le blocus économique punitif auquel Cuba, nation sœur, est confrontée depuis plus d'un demi-siècle demeure une épreuve lourde et injuste pour le peuple cubain.

Sainte-Lucie respecte pleinement ses obligations internationales découlant de la Charte des Nations Unies, à savoir ne promulguer aucune loi, disposition législative ou mesure, ou entreprendre toute autre action qui porterait atteinte à la souveraineté d'un État ou à ses intérêts nationaux légitimes ou qui entraverait sa liberté de mener une activité commerciale, d'entretenir des échanges et de pratiquer la coopération économique.

Du point de vue régional, il convient de rappeler que, lors de leur quarante-cinquième réunion ordinaire en juillet dernier, les chefs de gouvernement des Caraïbes ont

renouvelé leur appel à la levée du blocus financier, économique et commercial injuste imposé au Gouvernement et au peuple cubains. De même, le Gouvernement de Sainte-Lucie réaffirme son appui aux résolutions successives de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Nous appuyons pleinement le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

L'assistance désintéressée que Cuba apporte à Sainte-Lucie, à l'ensemble des Caraïbes et au monde entier, en faveur du développement socioéconomique régional et de la durabilité, est entrée dans la légende, et elle correspond parfaitement aux valeurs et aux aspirations de la coopération entre les pays du Sud. Une telle coopération doit être saluée, et non entravée.

*M. Sitaldin (Suriname), Vice-Président, assume la présidence.*

Le Gouvernement saint-lucien espère que la résolution annuelle sur cette question sera respectée comme reflétant la volonté de l'écrasante majorité des nations du monde. Le lien fraternel profond qui caractérise les relations entre Sainte-Lucie et Cuba transcende les frontières, les langues et les idéologies. L'esprit indomptable du peuple cubain reste une source d'inspiration et nous réaffirmons notre appel fervent à mettre fin au blocus. Sainte-Lucie se tiendra toujours aux côtés de Cuba sur cette question.

**M<sup>me</sup> Tesfamariam** (Érythrée) (*parle en anglais*) : L'État d'Érythrée a l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies.

Pour notre groupe, l'examen de cette question revêt une importance cruciale au regard de l'effort qui nous unit, à savoir parvenir au strict respect des buts et principes de l'Organisation qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies. Le blocus injuste et abusif contre Cuba constitue sans aucun doute l'une des violations les plus graves, prolongées et systémiques du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Au cours des trois dernières décennies, l'Assemblée générale n'a eu de cesse d'exiger, à une écrasante majorité, que le blocus contre Cuba soit levé. Cependant, les effets de cette politique sur le peuple cubain n'ont été que renforcés ces dernières années en vue d'anéantir la révolution cubaine.

Les 30 résolutions adoptées par l'Assemblée générale n'ont pas suffi à faire lever le blocus, or, au cours de ces 30 années, le message a été clair : le peuple cubain a le droit de construire son propre avenir, à l'abri de toute forme d'ingérence ou de pression. Chaque jour que perdure

le blocus jette l'opprobre sur l'autorité morale de l'Organisation, sur les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et sur le multilatéralisme lui-même.

En plus d'être moralement et politiquement inacceptable, en ce qu'il vise à assujettir un petit pays pacifique et solidaire au moyen de pressions extrêmes, le blocus contre Cuba transgresse les fondements mêmes de l'Organisation. Aux termes de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, l'un des buts des Nations Unies est de « développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes ».

Or, le blocus ne porte pas seulement atteinte au droit des Cubains de mener leurs affaires de manière souveraine sans ingérence, mais il empêche également les autres États du monde de développer librement des liens commerciaux avec Cuba. Toute nation dans le monde, qu'elle soit riche ou pauvre, s'expose à des représailles de la part des autorités des États-Unis si elle entretient des relations économiques avec Cuba. Ce caractère punitif et extraterritorial du blocus a été renforcé d'une manière sans précédent à la suite de la pleine application du titre III de la loi Helms-Burton en mai 2019, qui a ouvert la possibilité d'engager des poursuites devant les tribunaux des États-Unis contre les entreprises internationales associées à des biens nationalisés par les autorités cubaines.

Pièce maîtresse de l'objectif déclaré des Gouvernements successifs des États-Unis, à savoir saper le projet social issu de la révolution cubaine, le blocus menace l'indépendance politique de Cuba, ce qui est contraire à ce que prône l'Article 2 de la Charte en ce qui concerne les relations entre les Membres de l'Organisation.

Le fait que les États-Unis ont inscrit Cuba sur leur liste des pays soutenant le terrorisme est l'une des plus grandes calomnies qui aient été lancées contre une nation en vue de la déstabiliser. Cuba exporte de la solidarité, pas de la violence. Depuis 1963, ce petit pays montre au monde entier le véritable sens de la coopération en envoyant d'innombrables brigades médicales dans les communautés qui en ont besoin. Cuba accueille également sur son territoire des centaines de jeunes qui s'y rendent pour devenir les professionnels dont leur pays a tant besoin.

L'inscription de Cuba sur la tristement célèbre liste des pays soutenant le terrorisme n'est pas seulement une manœuvre absurde. C'est l'une des mesures en vigueur les plus néfastes, car elle démultiplie les effets du blocus. Cette inscription a encore accru les difficultés rencontrées par Cuba pour effectuer des transactions bancaires internationales, bénéficier d'investissements et demander des crédits. Elle a même provoqué la fermeture des

comptes bancaires de nombreuses missions diplomatiques cubaines à travers le monde, en violation de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. C'est pourquoi nous demandons le retrait immédiat de Cuba de cette liste, sur laquelle elle n'aurait jamais dû être inscrite.

Année après année, les rapports du Secrétaire général présentés au titre de ce point de l'ordre du jour décrivent les répercussions nombreuses et douloureuses du blocus sur le peuple cubain. Des enfants et les jeunes en font les frais, et les mères et les personnes âgées qui vivent dans le dénuement sont les premières victimes d'un blocus néfaste et inhumain répondant à des motivations politiques.

L'Article 13 de la Charte des Nations Unies investit l'Assemblée, entre autres fonctions et pouvoirs, de la promotion de la coopération internationale dans les domaines économique, social, de la culture intellectuelle, de l'éducation et de la santé publique. Le blocus imposé à Cuba constituant une entrave majeure à la réalisation de cet objectif, ainsi qu'un obstacle à la consolidation de la précieuse contribution que Cuba pourrait apporter à la coopération internationale, l'Assemblée générale ne pourra s'acquitter de ses fonctions tant que cette politique néfaste ne sera pas abrogée.

Nous exprimons notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement cubains. Nous exigeons la levée immédiate et inconditionnelle du blocus, et appelons tous les États Membres de l'Organisation à appuyer une nouvelle fois le projet de résolution A/78/L.5, qui sera déposé par la délégation cubaine.

**M. Aliyev** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés.

Nous tenons tout d'abord à accueillir chaleureusement S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de la République de Cuba, à la présente séance. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport sur cette question importante (A/78/84).

L'Assemblée générale manifeste à une très large majorité son appui au peuple et au Gouvernement cubains, et sa solidarité avec eux, au travers de sa position de principe en faveur de la résolution appelant à la levée du blocus imposé à leur pays souverain par les États-Unis. À la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, une majorité écrasante d'États Membres a voté pour la résolution 77/7. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés redit sa ferme opposition à la promulgation et à l'imposition de mesures coercitives unilatérales qui ne

sont ni autorisées par les organes compétents de l'ONU ni conformes aux principes du droit international ou à la Charte des Nations Unies, étant donné leurs implications extraterritoriales et leur caractère illégal.

Le Mouvement des pays non alignés appelle régulièrement avec insistance le Gouvernement des États-Unis à lever le blocus économique, commercial et financier unilatéral qu'il fait peser illégalement sur Cuba depuis plus de six décennies maintenant. Imposé en violation du droit international, de la Charte des Nations Unies et des normes et principes régissant les relations entre les États, ce blocus contrevient au droit de Cuba d'interagir sans restriction avec la communauté internationale.

Le Mouvement des pays non alignés a toujours maintenu sa position de principe consistant à rejeter les mesures coercitives unilatérales qui ne sont pas autorisées par les organes compétents de l'ONU, qui sont contraires aux principes du droit international ou à la Charte des Nations Unies, qui enfreignent les principes fondamentaux du système commercial multilatéral et qui sont utilisées pour exercer des pressions politiques ou économiques et financières sur des États, en particulier les pays en développement.

Le blocus imposé à Cuba illustre justement les effets néfastes des mesures coercitives unilatérales sur le bien-être des populations, en les empêchant, entre autres, de jouir totalement de leurs droits humains et de les exercer pleinement, y compris le droit au développement. Les dommages directs et indirects que le blocus a infligés à Cuba sont énormes. Il porte atteinte à tous les secteurs essentiels de l'économie cubaine, y compris la santé publique, la nutrition et l'agriculture, ainsi que le commerce, l'investissement, le tourisme et les services bancaires. Le secteur bancaire est particulièrement touché. Les poursuites engagées dans des juridictions tierces contre les transactions financières cubaines, qui ont eu un effet dissuasif notable en termes économiques, se poursuivent.

Du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2023, le blocus a engendré pour l'économie cubaine des préjudices estimés à 4,867 milliards de dollars. Cuba n'a pas non plus accès aux marchés, à l'aide internationale des institutions financières internationales, ou aux transferts de technologie, ce qui entrave considérablement le développement socio-économique du pays. De plus, le blocus est le principal obstacle à un meilleur accès à Internet, aux contacts entre les personnes et au développement des relations culturelles, sportives et scientifiques. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que le maintien du blocus est totalement injustifiable et ne correspond pas à l'esprit de notre

époque. Il va également à l'encontre des efforts déployés par Cuba pour parvenir à un développement durable, y compris la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Mouvement exprime sa profonde préoccupation face à l'expansion du caractère extraterritorial du blocus imposé à Cuba, notamment par l'application intégrale du titre III de la loi Helms-Burton. Le Mouvement des non-alignés rejette également le renforcement des mesures financières prises par le Gouvernement des États-Unis pour durcir le blocus, qui engendrent des pertes dépassant les 1 000 milliards de dollars et ont des effets néfastes directs sur la vie quotidienne des Cubaines et des Cubains.

Le Mouvement des pays non alignés estime que la décision du Gouvernement des États-Unis, en juin 2017, de durcir le blocus imposé à Cuba a infligé un grave revers au processus de normalisation des relations bilatérales entre les deux pays. Par ailleurs, il condamne fermement l'inscription, annoncée le 11 janvier 2021, de la République de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme, qui est établie de façon unilatérale par le Département d'État des États-Unis d'Amérique. Le Mouvement rejette la politisation de la lutte contre le terrorisme, y compris l'adoption unilatérale de listes accusant des États et leurs institutions constitutionnelles de soutenir le terrorisme, et rejette par conséquent l'accusation infondée selon laquelle Cuba soutiendrait le terrorisme. Il espère vivement que l'actuelle Administration des États-Unis fera le nécessaire pour annuler ces mesures irréflechies et œuvrer plutôt à la normalisation des relations.

Le fait que 185 États Membres ont voté pour la résolution 77/7 montre bien que la communauté internationale est unanime pour exiger la fin d'un blocus vieux de 61 ans et le plein respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et des normes du droit international, s'agissant notamment du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. À l'heure actuelle, plus de 190 nations entretiennent des relations économiques et politiques avec Cuba, tandis que les États-Unis restent seuls à mener une politique de sanctions économiques illégales et injustifiées.

Par conséquent, les États membres du Mouvement des pays non alignés exhortent une fois de plus le Gouvernement des États-Unis à se plier à la volonté de la majorité écrasante de la communauté internationale et à rectifier ses politiques stériles en se conformant pleinement à toutes les résolutions de l'Assemblée générale qui appellent à la levée immédiate et complète du blocus imposé à Cuba.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés, tout en exprimant à nouveau son engagement à promouvoir, préserver et renforcer le multilatéralisme, réaffirme que le plein respect des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, en particulier ceux qui concernent l'égalité souveraine, la non-ingérence et la non-intervention, est essentiel au maintien effectif de la paix et de la sécurité internationales. La communauté internationale doit donc continuer de travailler de concert à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, compte tenu, entre autres, de son caractère illégal et de ses implications extraterritoriales.

**M. Milambo (Zambie) (*parle en anglais*) :** J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique sur le point 38 de l'ordre du jour, « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Cette question revêt toujours la plus grande importance et reste un motif de vive préoccupation pour le Groupe des États d'Afrique et pour l'Afrique dans son ensemble. Pour la quatorzième fois, à la trente-sixième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine qui s'est tenue en février, nos chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur position en demandant la levée des sanctions imposées au peuple et au Gouvernement cubains.

Le Groupe des États d'Afrique rappelle que les sanctions illégales, en particulier l'application du titre III de la loi Helms-Burton, sont les principaux obstacles qui entravent la réalisation par Cuba du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous sommes également gravement préoccupés que les États-Unis aient injustement inscrit Cuba sur la liste des pays accusés de soutenir le terrorisme, ce qui a encore aggravé les restrictions financières imposées à Cuba en raison du blocus. Cette inscription n'a aucun fondement réel. Nous demandons donc que Cuba soit retirée de cette liste.

L'Afrique n'en finit pas de s'inquiéter du dilemme posé par Cuba, compte tenu de l'importance qu'elle attache à la concrétisation des objectifs énoncés dans le Programme 2030. En tant que membre responsable de la communauté internationale, Cuba a apporté d'innombrables contributions concrètes à l'Afrique et à bien d'autres États et peuples du monde au fil des décennies.

L'adoption de la résolution annuelle visant à lever le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique constitue un appel à tous les pays depuis 30 ans. Le

Groupe des États d'Afrique continuera de réaffirmer son appui sans réserve au projet de résolution A/78/L.5 et tient à exprimer son regret concernant le refroidissement des relations entre Cuba et les États-Unis.

Nous appelons le Gouvernement des États-Unis à œuvrer au rétablissement de rapports positifs et à la levée de ce blocus imposé de longue date au peuple et au Gouvernement cubains. Le Groupe des États d'Afrique réaffirme qu'il restera fidèle à sa position de principe qui est celle d'une solidarité totale avec Cuba, son peuple et son gouvernement, tout en appelant à la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier.

Le Groupe des États d'Afrique appuie ce projet de résolution.

**M<sup>me</sup> Buenrostro Massieu** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je salue la présence du Ministre Bruno Rodríguez Parrilla au présent débat.

Il y a un mois, dans cette même salle, la Ministre mexicaine des relations extérieures, M<sup>me</sup> Alicia Bárcena Ibarra, a appelé à mettre un terme aux situations aberrantes et injustifiables (voir A/78/PV.12). Aujourd'hui, nous réitérons cet appel et demandons instamment que soit levé le blocus subi par Cuba, car il est contraire au droit international et aux valeurs sur lesquelles repose la coexistence pacifique entre les peuples des Amériques et des Caraïbes.

Le Mexique condamne donc catégoriquement le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis plus de 60 ans, ainsi que la décision d'appliquer le titre III de la loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (loi Helms-Burton) de 1996, qui porte atteinte non seulement à la souveraineté du peuple cubain mais également aux intérêts nationaux des pays tiers.

Au regard des graves difficultés économiques causées par les effets de la maladie à coronavirus (COVID-19), des prix élevés du pétrole et les conséquences des catastrophes naturelles, il est impératif de lever ce blocus. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons inverser la situation économique et sociale difficile dans laquelle se trouve le peuple cubain et faire un pas décisif vers la consolidation d'un hémisphère plus prospère et plus compétitif, mais surtout plus juste et plus pacifique.

Dans le même ordre d'idées, le Mexique estime que l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme établie par le Département d'État des États-Unis a eu des conséquences négatives incommensurables sur le développement socioéconomique de Cuba. La restriction des exportations, la suppression de certains avantages

commerciaux, les entraves mises à l'acheminement de l'aide humanitaire et les obstacles à l'obtention de crédits auprès des institutions financières internationales sont autant de mesures injustifiables et injustes qui doivent être levées.

Comme l'a indiqué le Président mexicain, M. Andrés Manuel López Obrador, les relations avec l'Amérique latine et les Caraïbes sont une priorité pour le Gouvernement mexicain. C'est pourquoi nous travaillons d'arrache-pied au renforcement des processus d'intégration et à l'approfondissement du dialogue et de la coopération avec les pays de notre région.

Le Mexique réaffirme que, dans le cadre des relations entre États souverains, toute mesure unilatérale visant à exercer une pression politique externe pour influencer sur les affaires internes d'un autre État est contraire aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et porte atteinte à la paix entre les peuples. Nous soutenons qu'il ne doit y avoir aucune sanction, quelle qu'elle soit, autre que celles que le Conseil de sécurité adopte, et réaffirmons une fois de plus notre ferme soutien à Cuba, un pays avec lequel le Mexique continuera de travailler main dans la main afin de surmonter les défis communs par la coopération, le dialogue et l'intégration régionale.

L'Amérique latine et les Caraïbes forment une région diverse, mais dotée d'un esprit d'unité qui doit être renforcé, et non affaibli par des politiques unilatérales. Nous demandons donc au Gouvernement des États-Unis de lever le blocus sans plus attendre et de privilégier le dialogue pour régler ses différends avec Cuba.

La communauté internationale a le devoir de donner au peuple cubain la possibilité de prospérer dans un climat de paix et de coopération. Il est temps d'ouvrir un nouveau chapitre et de permettre à Cuba de prendre pleinement la place qui lui revient dans la communauté mondiale sans subir les restrictions imposées par le blocus injuste et inhumain.

**M<sup>me</sup> Gantana** (Namibie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations qui ont été faites par le représentant de la Zambie au nom du Groupe des États d'Afrique et par le représentant de l'Ouganda au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La Namibie réaffirme son attachement inébranlable à la levée du blocus injuste contre Cuba, qui dure depuis plus de 60 ans. Plus de 80 % de la population cubaine est née sous le blocus de ce fait. Il est impératif que le peuple cubain puisse accéder, comme c'est son droit légitime, à une vie digne, libérée des contraintes qui entravent le progrès de sa nation.

La Namibie est résolument solidaire de Cuba et appuie les efforts qu'elle déploie pour mettre fin aux sanctions économiques et financières imposées par les États-Unis. Nous dénonçons fermement le fait que le Gouvernement des États-Unis a inscrit Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme international, et nous réitérons notre appel de longue date à la retirer de cette liste, car cette catégorisation n'est pas justifiée. La Namibie, comme de nombreuses autres nations dans le monde, considère Cuba comme une défenseuse de la paix et de l'unité mondiales. En témoignent particulièrement les actions bilatérales de Cuba, qui sont des exemples de bonne volonté, d'harmonie et d'engagement à promouvoir la paix et la coopération internationales.

Au cours de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session, S. E. M. Hage Geingob, Président de la République de Namibie, a fermement dénoncé le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba (voir A/78/PV.6). Il a une nouvelle fois insisté pour que le pays soit retiré de la liste des États soutenant le terrorisme, qui a été décrétée unilatéralement. Ces sanctions inhumaines font grandement obstacle à l'avancement des initiatives de développement. S. E. M. Geingob a également souligné que la levée des sanctions améliorerait la qualité de vie de la population cubaine et favoriserait le progrès socioéconomique.

Nous observons que, depuis 1992, l'Assemblée générale a systématiquement voté pour des résolutions demandant la levée du blocus imposé au pays. Nous sommes fermement convaincus que le fait de ne pas mettre intégralement en œuvre ces résolutions, y compris dans leurs versions antérieures, érodera les principes du multilatéralisme et continuera de contribuer à saper la crédibilité de l'ONU. Par conséquent, nous appelons la communauté internationale à intensifier ses efforts pour atteindre l'objectif de lever le blocus économique et financier.

Le maintien de ce blocus économique crée des obstacles importants pour le peuple cubain. La Namibie continue d'exprimer sa profonde inquiétude et sa vive déception face au traitement draconien et inhumain infligé à Cuba. Le blocus économique en place perturbe des services vitaux, notamment l'approvisionnement en ressources médicales, qui sont essentiels au bien-être des Cubaines et Cubains, et entrave la réalisation de leurs aspirations en matière de développement.

Les liens entre la Namibie et Cuba restent solides. Cuba a été une alliée indéfectible de la Namibie dans sa lutte pour l'indépendance. À cet égard, nous rendons hommage à nos frères et sœurs cubains pour les courageux

sacrifices qu'ils ont consentis et qui ont joué un rôle essentiel dans l'obtention de notre liberté.

Pour terminer, la Namibie réaffirme une fois de plus son soutien inébranlable au peuple cubain et à sa lutte contre le blocus. Nous encourageons les États-Unis à entamer avec Cuba un dialogue fondé sur l'égalité des États et sur le respect de la souveraineté et de l'indépendance. Nous estimons que cela jettera les bases d'une nouvelle ère marquée par l'amélioration des relations entre les deux pays, ouvrant la voie à un avenir plus radieux pour tous deux.

Ma délégation votera pour le projet de résolution A/78/L.5, tout comme nous l'avons fait les années précédentes. Nous espérons que le projet de résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique sera adopté avec l'appui résolu de toutes les délégations, conformément aux engagements qu'elles ont pris envers les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, dans l'esprit de ne laisser personne de côté.

**M. Pérez Ayestarán** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela se félicite de la tenue de la présente séance plénière pour aborder une question à laquelle notre délégation attache une importance toute particulière. Nous saluons aussi chaleureusement M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures, qui est parmi nous aujourd'hui.

Notre délégation s'associe également aux déclarations faites par les représentantes et représentants de l'Ouganda, de l'Azerbaïdjan, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de l'Érythrée.

Nous ne doutons pas que, pour la trente et unième fois consécutive, l'Assemblée générale réitérera son appel quasi universel à la levée du blocus économique, commercial et financier face auquel la République sœur de Cuba résiste depuis plus de 60 ans avec beaucoup de bravoure, de conscience et un sentiment d'unité patriotique, en gardant toujours la tête haute, sans céder au chantage et sans renoncer à ses convictions révolutionnaires.

Il s'agit d'un blocus illégal, car il viole toutes les règles du droit international et les principes consacrés par la Charte fondatrice de l'Organisation qui est la nôtre. Il s'agit d'un blocus criminel, parce qu'il inflige la mort, la douleur et des souffrances sans discrimination à tout un peuple. Il s'agit d'un blocus inhumain, car il bafoue délibérément et systématiquement les droits de l'homme de plus de 11 millions de Cubaines et de Cubains, et représente aujourd'hui le principal obstacle à l'exercice de leur droit inaliénable au développement.

Il s'agit d'un châtement collectif, qui favorise l'inégalité, l'exclusion sociale et le racisme systémique et dont les effets pernicieux constituent clairement des crimes contre l'humanité. Il s'agit d'une politique de pression maximale, qui n'épargne aucune famille cubaine et qui pourrait même être assimilée à une déclaration de guerre, étant donné qu'une telle agression économique, comme on le sait et comme cela a été largement prouvé, a des effets aussi destructeurs et meurtriers que ceux produits par les guerres classiques.

Il s'agit également d'une politique de terrorisme économique qui, en raison de son extraterritorialité, touche tout pays ou toute entité qui entend maintenir, de manière légale et souveraine, des relations économiques, commerciales ou financières avec la République sœur de Cuba, tout en empêchant l'État cubain d'accéder au système financier mondial et aux mécanismes de crédit et de financement, y compris à des fins de développement. En revanche, et malgré les affirmations du Gouvernement des États-Unis pour justifier son agression, il ne s'agit pas d'une question bilatérale ou d'un blocus visant uniquement Cuba, car cette politique anachronique et malavisée touche l'ensemble de la communauté internationale.

Plus grave encore, il s'agit d'un blocus qui a été élargi et renforcé ces dernières années, suite à l'activation du titre III de la loi Helms-Burton et à l'inscription arbitraire de Cuba sur une liste unilatérale en tant que promoteur présumé du terrorisme.

En dépit de tout cela, la politique impériale des États-Unis n'a pas atteint et n'atteindra jamais ses objectifs dans la Cuba socialiste de Martí, dans la Cuba révolutionnaire de Fidel, car le peuple de ce pays frère est déterminé à exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à définir librement, en toute indépendance et en toute souveraineté son système politique, économique, social et culturel.

Malgré tous ces facteurs, Cuba continue aujourd'hui à réaffirmer sa vocation humaniste et son esprit de coopération et de solidarité, en fournissant de manière désintéressée à de nombreux pays, dont le Venezuela, un appui et une assistance technique dans divers domaines, notamment l'éducation, les sports, la santé, la culture et beaucoup d'autres. Cuba nous a enseigné, non en prêchant mais par les actes, la véritable signification de la solidarité, qui ne consiste pas à donner ce que nous possédons en trop, mais à partager ce que nous avons.

Il sera difficile pour la génération présente d'oublier l'aide apportée par des dizaines de brigades médicales cubaines qui ont été déployées dans plus de 35 pays d'Afrique, d'Amérique latine, des Caraïbes, du Moyen-Orient et d'Europe pour sauver la vie de millions

de personnes lors de la récente pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il sera également impossible d'oublier comment, sur la base de ses seuls efforts et en dépit des difficultés engendrées par ce blocus criminel, Cuba est parvenue à mettre au point cinq vaccins contre la COVID-19, qu'elle a mis à la disposition de peuples entiers. Le contraste est immense entre la vision humaniste de Cuba, notre nation sœur, et la vision suprémaciste et impérialiste des États-Unis, dont le Gouvernement continue éhontément de dépêcher des milliers de fonctionnaires pour extorquer de l'argent à des dizaines de pays en proie à la maladie, à la douleur et à la souffrance.

Nous nous demandons quelles autres contributions Cuba pourrait nous apporter et dans quelle mesure elle pourrait encore étendre sa coopération internationale si tous les obstacles qui lui ont été imposés illégalement et arbitrairement il y a plus de 60 ans étaient levés. Combien de résolutions l'Assemblée générale devra-t-elle encore adopter pour mettre définitivement fin au blocus criminel contre Cuba ? N'avons-nous pas encore compris qu'aujourd'hui, le monde n'a plus besoin de blocus ni d'unilatéralisme ?

La politique obsolète, injustifiable et cruelle d'asphyxie imposée par les États-Unis à Cuba au travers de leur blocus illégal représente le système de mesures coercitives unilatérales le plus injuste, le plus draconien et le plus long jamais imposé à un quelconque pays dans l'histoire moderne. Selon les chiffres officiels, au cours des six dernières décennies, le blocus a entraîné des pertes dépassant les 159 milliards de dollars, qui s'ajoutent à un coût humain incommensurable. Tout cela est consigné dans le dernier rapport en date du Secrétaire général (A/78/84).

Il s'agit d'un véritable crime qui nous touche tous et toutes, dans la mesure où il constitue un déni de la diversité politique, économique et culturelle du monde et de notre droit à la souveraineté nationale. Plus grave encore, il s'agit d'une attaque contre l'ensemble du système des relations internationales et d'une tentative de soumettre les droits de centaines de pays au pouvoir national de Washington.

C'est pourquoi, depuis cette tribune, nous appelons à exiger du Gouvernement des États-Unis qu'il respecte la Charte des Nations Unies et la légalité internationale et qu'il mette fin à toutes les mesures qui menacent la paix et la sécurité internationales, y compris l'imposition criminelle de blocus et d'autres mesures arbitraires et unilatérales, telles que l'inscription de Cuba sur une liste où elle n'aurait jamais dû figurer. Aujourd'hui encore, cette liste la classe parmi les États accusés de soutenir le terrorisme, alors que

dans les faits, c'est le Gouvernement des États-Unis qui non seulement promeut ce fléau ignoble, mais protège ses auteurs et même leur donne asile.

Le moment est venu d'entendre le cri lancé par l'immense majorité des pays qui exigent à l'unisson la cessation immédiate et définitive de tous les régimes de prétendues sanctions, y compris le blocus imposé à Cuba. Il est temps de mettre fin au deux poids, deux mesures dans l'application de la justice internationale, la promotion de l'état de droit et la protection des droits humains.

Nous ne devons pas continuer à tolérer les violations qui ont été commises, jusqu'à présent en toute impunité, par un régime qui, par son attitude méprisante à l'égard de l'opinion mondiale, est devenu l'État le plus isolé au monde, des violations dont les conséquences sont préjudiciables au bien-être de nos peuples, à leur droit de vivre en paix et à leur développement.

Demain, lorsque le projet de résolution A/78/L.5 sera présenté pour examen, ma délégation, une fois encore, ne pourra pas voter pour le texte, précisément en raison d'un blocus criminel que les États-Unis ont illégalement imposé au Venezuela. Cependant, nous appuyons fermement ce projet de résolution et concluons notre intervention en appelant à voter massivement pour.

Un vote pour ce document, dont nous espérons que les dispositions se traduiront par des actions concrètes conduisant à la levée immédiate du blocus, est un vote pour l'indépendance de Cuba ; c'est un vote pour la légalité internationale et le multilatéralisme ; enfin et surtout, c'est un vote pour la fin des prétentions néocoloniales à la domination et à l'oppression, fondées sur des blocus et des sanctions unilatérales, qui n'ont pas leur place en ce XXI<sup>e</sup> siècle et resteront, de ce fait, vouées à l'échec. Continuons donc de soutenir à une écrasante majorité l'héroïque peuple cubain dans ses justes revendications. Oui à Cuba ; non au blocus. En avant jusqu'à la victoire !

**M. Dai Bing** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine souhaite la bienvenue à M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures, à la séance d'aujourd'hui.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Ouganda au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'examen à mi-parcours du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a eu lieu cette année. Au Sommet sur les objectifs de développement durable, les dirigeants mondiaux ont appelé la communauté internationale à renforcer l'unité et la coopération et à prendre des mesures urgentes pour accélérer la mise en œuvre des

objectifs de développement durable afin qu'aucun pays ni personne ne soit laissé de côté.

Cependant, les États-Unis et quelques pays occidentaux se livrent à l'unilatéralisme, au protectionnisme et à l'intimidation et refusent de respecter leurs engagements en matière d'aide au développement. Au lieu de cela, ils dépensent des sommes considérables pour l'achat et l'exportation d'armes, attisant ainsi les conflits géopolitiques. De nombreux pays en développement sont confrontés à un environnement extérieur de plus en plus dégradé.

L'imposition de mesures coercitives unilatérales par les États-Unis contre Cuba et d'autres pays constitue une violation des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Ces mesures sapent profondément le consensus international sur le Programme 2030, portent gravement atteinte aux droits à la survie et au développement du peuple cubain et d'autres pays et ont des effets très préjudiciables sur la paix, le développement et la coopération gagnant-gagnant. Elles vont à l'encontre des tendances internationales actuelles et ont considérablement entravé les efforts de tous les pays pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Elles doivent donc cesser immédiatement.

Depuis 1992, soit depuis plus de 30 ans, l'Assemblée générale adopte à une écrasante majorité la résolution sur la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. La résolution demande instamment à tous les pays de respecter la Charte des Nations Unies et les normes du droit international et de révoquer ou abroger toutes les lois ou mesures qui ont des effets extraterritoriaux et qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États et aux droits et intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction ainsi qu'à la liberté de commerce et de navigation. Ce projet de résolution relève d'une cause juste et représente la forte volonté de la communauté internationale : elle doit donc être véritablement mis en œuvre.

Selon les statistiques pertinentes, le blocus américain, qui dure depuis plus de 60 ans, a causé une perte cumulée de près de 160 milliards de dollars à Cuba et touché des secteurs qui ont des répercussions sur les moyens de subsistance de la population, tels que le carburant, la nourriture, les produits de première nécessité et les médicaments, ce qui a entraîné de graves catastrophes humanitaires. Rien qu'entre mars 2022 et février 2023, le blocus a causé 4,867 milliards de dollars de pertes, soit l'équivalent de trois années de rations alimentaires pour l'ensemble de la population cubaine. Ces faits et ces chiffres sont alarmants, et la communauté internationale ne doit pas fermer les yeux mais les condamner d'une seule voix.

Il est gratifiant que le Gouvernement et le peuple cubains n'aient jamais plié face à l'unilatéralisme et à l'hégémonisme des États-Unis. Malgré l'énorme pression qui s'exerce sur eux et les pertes considérables causées par le blocus, ils déploient toujours des efforts dynamiques pour promouvoir la solidarité mondiale et la coopération internationale.

Cette année, Cuba a joué un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération Sud-Sud en assurant la présidence du Groupe des 77 et de la Chine. Elle a également accueilli avec succès le Sommet du Groupe des 77 et de la Chine à La Havane et a contribué à dégager un consensus important sur la nécessité pour les pays en développement d'œuvrer de concert pour relever de multiples défis. La Chine apprécie sincèrement ces efforts.

Tous les pays du monde constituent une communauté qui partage un destin commun. La Chine a toujours prôné le respect des droits des pays à choisir en toute indépendance leur système social et leur mode de développement, la sauvegarde de l'ordre international fondé sur le droit international, la défense de l'équité et de la justice internationales et l'opposition au recours à des moyens militaires, politiques, économiques ou autres pour imposer des mesures coercitives unilatérales contre d'autres pays.

La Chine exhorte vivement les États-Unis à lever immédiatement et complètement le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et à instaurer des relations normales avec les autres États Membres, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux normes fondamentales régissant les relations internationales, car c'est dans l'intérêt commun des peuples américain et cubain et contribuerait à la paix et à la stabilité régionales.

La Chine votera une fois de plus pour le projet de résolution A/78/L.5 déposé par Cuba au titre du point de l'ordre du jour à l'examen.

**M<sup>me</sup> Joyini** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous saluons la présence parmi nous de S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures.

L'Afrique du Sud s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous réaffirmons notre appui fondé sur des principes au projet de résolution A/78/L.5 et appelons une fois de plus les États-Unis à tenir compte de l'appel quasi unanime des États Membres à mettre fin au blocus imposé à Cuba, qui entrave le droit de ce pays au développement. Le rapport du Secrétaire général (A/78/84) a une nouvelle fois mis en évidence les terribles conséquences de ce blocus sur Cuba et le peuple cubain. Ce blocus reste

une grave violation du droit international et des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Rien ne saurait justifier cette action unilatérale.

Le Gouvernement et le peuple sud-africains saluent avec une profonde humilité le sacrifice ultime fait par le peuple cubain dans la lutte pour la libération de l'Afrique du Sud. Nous rendons hommage à la générosité désintéressée de Cuba et à ses résultats remarquables s'agissant d'aider des personnes dans le besoin dans le monde entier, dans les domaines de la santé, de l'éducation, des secours d'urgence et du développement, en particulier en Afrique, et ce, malgré le blocus économique. Cuba défend les droits des pays en développement et a indéniablement le droit de se développer et de prospérer.

L'Afrique du Sud réitère avec la même force son appel aux États-Unis pour qu'ils suppriment le fardeau injuste des sanctions et optent pour un dialogue constructif avec Cuba, au lieu de l'isoler davantage. L'Afrique du Sud s'associe à l'écrasante majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui prônent l'ouverture d'un nouveau chapitre, placé sous le signe de l'espoir, pour Cuba et le peuple cubain. Le Gouvernement sud-africain reste préoccupé par les effets destructeurs que le blocus imposé par les États-Unis a sur la vie et les moyens de subsistance du peuple cubain, notamment des pauvres et des personnes vulnérables, alors que les crises alimentaire et énergétique mondiales vont s'aggravant.

La décision des États-Unis d'inscrire Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme et d'appliquer intégralement les dispositions de la loi Helms-Burton, y compris l'autorisation d'engager des poursuites devant les tribunaux des États-Unis en vertu du titre III de cette loi, complique davantage les relations économiques, commerciales et financières de Cuba avec les pays tiers. Cette inscription est infondée et nous appelons à la radiation de Cuba de cette liste, dont le seul objectif est de justifier l'adoption de nouvelles mesures punitives.

Les sanctions imposées par les États-Unis constituent un obstacle majeur pour les entreprises sud-africaines qui souhaitent entretenir des relations commerciales avec Cuba. Néanmoins, les relations entre l'Afrique du Sud et Cuba continuent de servir de modèle de coopération Sud-Sud réussie. L'Afrique du Sud a renouvelé son engagement à développer ses programmes de coopération bilatérale existants avec Cuba et à envisager de nouveaux domaines de coopération, tels que le développement des infrastructures, l'agriculture, la science et la technologie.

Le blocus imposé par les États-Unis demeure le principal obstacle à la réalisation des objectifs de développement de Cuba, notamment le Programme de

développement durable à l'horizon 2030. Les sanctions exercées par les États-Unis ont mis Cuba en grande difficulté sur le plan économique et ont notamment entraîné des pénuries de produits de première nécessité tels que les denrées alimentaires, le carburant et les médicaments.

L'Afrique du Sud salue les pays qui ont pris des mesures pour atténuer spécifiquement les effets de la loi Helms-Burton et demande aux pays tiers d'abroger toutes les lois et réglementations nationales qui continuent de faire obstacle au développement de Cuba et à l'épanouissement de son peuple. L'engagement qui a été pris par la communauté internationale de mettre en œuvre le Programme 2030 reste compromis lorsque le blocus empêche un État Membre de participer équitablement à son propre développement socioéconomique.

L'Afrique du Sud invite une fois encore la communauté internationale à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre toutes les résolutions qui ont été déjà adoptées par l'Organisation des Nations Unies et pour que les États-Unis mettent fin à leur blocus. Alors que nous poursuivons nos efforts pour atteindre les objectifs de développement durable, il nous incombe de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte, y compris nos frères et sœurs de Cuba.

**M. Anulo** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : L'Éthiopie s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Ouganda, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de la Zambie, au nom du Groupe des États d'Afrique.

Les mesures coercitives unilatérales constituent une violation flagrante des principes du droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans les résolutions qui en découlent. Elles entravent les relations entre les États, ainsi que la coopération internationale en matière de développement, de sécurité et de droits humains.

Le blocus économique, commercial et financier imposé illégalement à Cuba depuis six décennies, a empêché l'économie cubaine d'exploiter pleinement son potentiel pour parvenir à une croissance et à un développement durables. En raison de ces mesures coercitives, le peuple cubain reste confronté à des difficultés économiques et à des défis humanitaires, et le monde ne peut pas bénéficier des avancées scientifiques et des réalisations de Cuba dans divers domaines.

Les mesures coercitives unilatérales portent atteinte à la liberté d'action des États pour atteindre leurs objectifs de développement et répondre aux besoins de leurs populations.

Les États soumis à de telles mesures se trouvent désavantagés face aux défis qu'ils doivent affronter, notamment les changements climatiques, les crises socioéconomiques, les pandémies et les menaces transnationales à la sécurité. Malgré son admirable résistance, le blocus unilatéral et les mesures coercitives supplémentaires imposées à Cuba ont de lourdes conséquences sur le bien-être du peuple cubain. L'Éthiopie réitère son appel à la levée du blocus.

Enfin, l'Éthiopie encourage également la tenue d'un dialogue ouvert et constructif entre les États-Unis et Cuba, qui, à notre avis, permettrait d'ouvrir la voie à une levée rapide du blocus.

**M<sup>me</sup> Squeff** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je salue la présence du Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla.

L'Argentine s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

L'Argentine s'oppose fermement à l'utilisation de mesures coercitives unilatérales et à l'adoption de pratiques commerciales discriminatoires. Mon pays a traditionnellement condamné la politique de blocus contre Cuba menée par les États-Unis d'Amérique, une pratique qui perdure depuis plus d'un demi-siècle et qui, en plus d'être moralement injustifiable, constitue une violation de la Charte des Nations Unies, des normes du droit international et de l'esprit du multilatéralisme. L'Argentine renouvelle son engagement absolu envers les principes de l'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté de commerce et de navigation internationaux. Ce blocus est immoral, injuste et illégal.

Je tiens à être claire : le maintien du blocus imposé à Cuba est inadmissible. Année après année, à la quasi-unanimité, l'Assemblée générale insiste sur la nécessité de mettre fin à ce blocus. Il est évident pour la communauté internationale que le blocus est le principal obstacle au développement économique et social du peuple cubain. Dans le contexte international complexe actuel, le blocus imposé à Cuba est devenu encore plus inhumain et injustifiable que jamais et n'apporte que souffrances et privations au peuple cubain.

Le blocus a un coût humanitaire et économique important, qui porte atteinte de manière irréparable au bien-être de la population cubaine. En effet, le blocus entrave la réalisation des droits fondamentaux, tels que la santé, l'éducation, l'alimentation, le tourisme, le transport, l'industrie et la culture, pour ne citer que quelques domaines. En outre, il porte préjudice à toutes les sphères

de l'économie du pays, car il constitue un obstacle à l'octroi de crédits à des conditions favorables, au transfert de technologies de pointe, à la mobilisation de capitaux étrangers, à l'attraction d'investissements directs étrangers, à la protection de l'environnement et à la pleine intégration du pays dans l'économie mondiale.

Nous exprimons également notre désaccord vis-à-vis de l'inscription injuste de Cuba sur la liste des États qui soutiennent prétendument le terrorisme. Non seulement cette inscription est non fondée, mais elle a également exacerbé l'effet intimidant des restrictions liées au blocus et a réduit les possibilités qu'a Cuba d'établir des relations commerciales et financières avec des partenaires internationaux. À cet égard, nous demandons instamment au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de lever ces mesures.

Malgré les limitations imposées par le blocus et les mesures que nous venons de mentionner, Cuba continue de jouer un rôle actif et de chef de file dans différents domaines de coopération et de solidarité internationales. L'Argentine exprime son plein appui à Cuba et son adhésion au principe de l'égalité juridique de tous les États en ce qui concerne leur souveraineté et affirme que le respect sans restriction de toutes les différences, qu'elles soient économiques, politiques ou autres, doit prévaloir.

Le blocus imposé à Cuba doit cesser. Il s'agit du système de sanctions unilatérales le plus prolongé jamais appliqué à un pays. Depuis 1992, l'Assemblée générale se prononce chaque année, à une écrasante majorité, en faveur du respect du droit international, du respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit du peuple cubain à choisir lui-même son destin.

L'Argentine votera pour le projet de résolution A/78/L.5, démontrant une fois de plus sa ferme opposition au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, ainsi qu'au recours à des mesures coercitives unilatérales, à l'application extraterritoriale de lois commerciales nationales et à l'adoption de pratiques commerciales discriminatoires. Nous espérons que nous n'aurons plus besoin d'adopter de résolutions de ce genre à l'avenir et que nous mettrons fin une fois pour toutes au blocus injuste imposé à Cuba.

**M. Vongnorkeo** (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites respectivement par les représentants de l'Azerbaïdjan, de l'Ouganda et de Singapour au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et de la Chine et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Nous nous faisons l'écho de leurs sentiments en appelant à la levée immédiate du blocus économique imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport détaillé (A/78/84) sur cette question importante. Je m'associe aux autres orateurs et oratrices pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures, à l'Assemblée.

La République démocratique populaire lao est résolument solidaire du peuple cubain et souligne que le blocus, qui perdure depuis plus de six décennies, est en contradiction directe avec les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies et les normes internationales établies. Cet embargo prolongé a gravement entravé le développement social et économique de Cuba, privant son peuple de la possibilité de faire des progrès en matière de développement national.

Face aux défis multidimensionnels auxquels notre monde est confronté aujourd'hui, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles, de difficultés économiques ou de conflits armés généralisés, l'imposition des privations supplémentaires à des personnes innocentes est moralement injustifiable. C'est pourquoi nous nous joignons à l'écrasante majorité des États Membres de l'ONU pour souligner la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, conformément à diverses résolutions de l'ONU.

Dans le contexte mondial actuel, marqué par l'incertitude et les crises, il est plus important que jamais que Cuba, État Membre souverain de l'ONU, décide de son destin sans ingérences ni entraves extérieures. Comme de nombreux pays, la République démocratique populaire lao s'oppose fermement aux mesures coercitives unilatérales. Non seulement elles violent les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, mais elles ont également des répercussions socioéconomiques négatives sur des civils innocents, qu'elles privent de leur droit légitime au développement.

À cet égard, nous réaffirmons notre soutien indéfectible à l'appel lancé par la communauté internationale en faveur de la levée immédiate des mesures coercitives unilatérales imposées à Cuba et de son retrait de la liste des États qui soutiennent le terrorisme. Ma délégation continuera donc d'appuyer le projet de résolution A/78/L.5 et votera pour ce texte, qui porte sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba.

En conclusion, la République démocratique populaire lao exhorte tous les États Membres à renforcer leur engagement collectif en faveur d'un développement équitable et durable, tout en protégeant es droits légitimes de tous les

pays, tels qu'ils sont consacrés par la Charte des Nations Unies, en particulier dans ce contexte difficile d'incertitude mondiale. Il est de notre responsabilité commune de veiller à ce que le peuple cubain, comme ceux de toutes les nations, ait la possibilité de prospérer et de choisir son destin.

**M<sup>me</sup> Eat** (Cambodge) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de la République de Cuba, à cette importante séance.

Le Cambodge s'associe aux déclarations faites au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation souhaite se joindre aux autres représentantes et représentants afin d'exprimer sa gratitude au Secrétaire général pour son rapport (A/78/84), qui reflète l'appui constant et massif des États Membres au point 38 de l'ordre du jour, « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Ma délégation souhaite réaffirmer le soutien du Cambodge à cet égard en appelant à la fin du blocus injuste imposé au peuple cubain.

Le Cambodge est fermement attaché aux objectifs et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, au droit international, au multilatéralisme, au libre-échange et à d'autres normes internationalement acceptées. Nous pensons qu'ils constituent le fondement d'un ordre mondial juste et équitable – la paix, la stabilité, la sécurité et le développement pour tous et toutes.

Nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il y a quelques semaines à peine, lors du débat général, les dirigeants du monde se sont exprimés ici-même, les uns après les autres, sur la nécessité d'imprimer un nouvel élan à notre action en faveur de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Or, l'ensemble du peuple cubain est toujours privé de ses droits au développement en raison d'un blocus injustement imposé par les États-Unis depuis des décennies.

Il ne fait aucun doute que l'imposition de sanctions unilatérales, de blocus ou d'autres mesures économiques coercitives va à l'encontre des principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, que nous nous sommes tous engagés à respecter. Il en va de même pour l'application extraterritoriale de ces mesures coercitives unilatérales

à des pays tiers. Ce sont des actions qui contreviennent aux principes de respect mutuel, de souveraineté et d'indépendance des États, de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États et de l'égalité des droits au développement socioéconomique.

L'imposition unilatérale par les États-Unis d'un blocus économique, commercial et financier à Cuba a des répercussions négatives sur la vie et les moyens de subsistance du peuple cubain, en le privant des moyens de jouir pleinement de ses droits humains fondamentaux et de son droit de vivre à l'abri du besoin.

Le Cambodge estime que le blocus imposé au cours des six dernières décennies ne profite à personne. Cette politique injuste et discriminatoire a non seulement causé des difficultés au peuple cubain, mais elle est également contraire à notre engagement de ne laisser personne de côté dans la réalisation des objectifs de développement durable. En levant le blocus, les États-Unis contribueraient à l'effort mondial visant à créer un monde plus juste, plus durable, plus prospère et plus pacifique pour toutes et tous.

En conclusion, le Cambodge réaffirme sa position de longue date, et il s'associe à la communauté internationale et exprime sa solidarité au Gouvernement et au peuple cubains en votant pour le projet de résolution A/78/L.5, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Nous demandons aux États-Unis de lever immédiatement le blocus injuste imposé au peuple cubain afin de lui permettre de contribuer à la paix, à la sécurité et au développement international. En outre, Cuba doit être retirée de la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

**M. Evseenko** (Biélorus) (*parle en russe*) : La République du Biélorus s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies. Nous saluons la participation de M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures, à la présente séance.

La République du Biélorus s'oppose catégoriquement aux mesures coercitives unilatérales qui visent les États Membres de l'ONU. La pression exercée par ces mesures n'est rien d'autre qu'une ingérence directe dans les affaires intérieures d'États souverains dans le but d'infliger un maximum de pertes économiques et de renverser les gouvernements en place.

Les restrictions unilatérales constituent une violation flagrante du droit international et portent irrémédiablement atteinte à l'ensemble du système des

relations internationales et à la coopération multilatérale, augmentant les risques de conflit et d'hostilité dans les relations intergouvernementales.

Le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba constitue une violation flagrante des droits humains de tous les habitants de l'île. Il s'agit d'un acte de génocide au sens de la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Les restrictions imposées au commerce, à la monnaie, au secteur bancaire et au tourisme continuent d'avoir un impact négatif sur le bien-être du peuple cubain. Les restrictions imposées non seulement violent les droits humains, mais privent également les auteurs des sanctions de toute autorité morale pour émettre des jugements sur la situation des droits humains dans les pays soumis à ces restrictions.

Les effets du blocus économique contre Cuba limitent la croissance économique du pays, découragent les investissements étrangers et entravent les relations commerciales avec les pays tiers, violant ainsi les droits légitimes des États à coopérer pleinement avec La Havane.

Nous constatons une fois de plus l'absence de progrès dans le règlement de la situation actuelle. Nous demandons à l'administration des États-Unis de revenir sur sa décision et d'œuvrer en faveur d'une levée totale, inconditionnelle et irréversible du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Le Bélarus votera pour le projet de résolution A/78/L.5.

**M. Bendjama** (Algérie) : L'Algérie s'aligne sur les déclarations déjà prononcées par le Mouvement des pays non alignés, le Groupe des 77 et de la Chine, le Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, le Groupe des États d'Afrique et l'Organisation de la coopération islamique. Je voudrais prononcer cette brève déclaration à titre national.

Qu'il me soit permis tout d'abord de saluer la présence parmi nous de S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de Cuba.

Le débat d'aujourd'hui sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, reflète la grande importance de cette question qui continue à mobiliser la communauté internationale, et ce, pendant plusieurs sessions à l'Assemblée générale. À cet égard, je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, pour

son rapport complet (A/78/84) contenant les réponses des États Membres et des organes et organismes des Nations Unies, dont celles de mon pays, sur l'application de la résolution 77/7 sur cette question. L'adoption chaque année, à la majorité écrasante des États Membres, de la résolution demandant la levée immédiate du blocus imposé à Cuba est un message très puissant. Il reflète l'appui indéfectible de la communauté internationale à la levée de ce blocus injustifié imposé à Cuba et à son peuple depuis six décennies maintenant, et ce, en violation du droit international et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Depuis cette tribune, l'Algérie réaffirme sa solidarité avec Cuba et réitère son appel à lever immédiatement cet embargo injustifié qui ne cesse d'exacerber la souffrance de tout un peuple en le privant injustement de ses droits fondamentaux. Il entrave également ses efforts pour le développement et la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Je voudrais ici rappeler que l'Algérie a toujours plaidé pour que Cuba puisse bénéficier, à l'instar des autres États Membres, du droit à la liberté de navigation et de commerce, et exercer son droit d'étendre ses échanges commerciaux et financiers avec tout autre partenaire économique.

En conformité absolue avec la position de principe du Mouvement des pays non alignés, l'Algérie ne cessera de rejeter catégoriquement l'imposition de toute mesure coercitive unilatérale ou de règlements extraterritoriaux qui empêchent le développement économique, commercial et financier d'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies. L'égalité souveraine des États, le respect de l'intégrité territoriale, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États demeurent profondément ancrés dans les principes et les fondamentaux de la politique étrangère mon pays. À ce titre, l'Algérie réitère sa pleine solidarité au Gouvernement et au peuple cubains et appelle à mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba pour le plein respect du droit international, des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

**M<sup>me</sup> Kinyungu** (Kenya) (*parle en anglais*) : La délégation kényane souhaite tout d'abord saluer chaleureusement S. E. M. Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures.

Le Kenya s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Zambie, au nom du Groupe des États d'Afrique, de l'Ouganda, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le blocus imposé à Cuba s'inscrit depuis longtemps en contradiction avec les principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, nous sommes réunis ici pour la trente et unième fois afin de discuter de cet affront aux principes qui définissent le statut d'État selon la Charte des Nations Unies. La Charte met l'accent sur le droit à la souveraineté et sur la non-ingérence, et consacre également notre volonté collective de parvenir au développement et à la prospérité. Or, en dépit de ces principes fondamentaux, Cuba subit de plein fouet le deux poids, deux mesures qui dégrade la confiance mutuelle dont nous avons si désespérément besoin.

Il y a 10 ans, une nageuse a franchi les 166 kilomètres qui séparent Cuba des États-Unis afin de marquer la proximité entre les deux pays. En lieu et place des blocus, des politiques d'exclusion et des mesures punitives, les peuples de ces deux proches voisins bénéficieraient grandement d'un échange ouvert d'idées, de biens et de services. Ces échanges mutuels jettent les bases de liens durables essentiels pour l'ONU, qui s'emploie à cultiver la paix et la prospérité pour tous.

Le blocus fait partie d'un phénomène regrettable de sanctions plus générales qui punit les civils sans discernement et fragilise les pays visés face à des chocs non naturels et d'origine humaine. Il remodèle également l'économie mondiale en éliminant toute voie vers la prospérité vantée par les pays les plus riches, alors qu'ils applaudissent la mondialisation. Les États Membres de l'ONU doivent être liés par le droit international et faire honneur à leurs aspirations à un multilatéralisme qui respecte l'égalité de tous les États Membres. C'est ce qui nous sépare de la dangereuse loi de la jungle en vertu de laquelle la force prime le droit. Les sanctions généralisées et les blocus sont des outils d'une époque révolue, qui engendrent de telles rancœurs et de tels préjugés qu'ils finissent par nuire aux intérêts mêmes de ceux qui en sont à l'origine.

Le Kenya se tient fermement aux côtés de Cuba, comme il l'a fait au cours des années et des décennies précédentes. C'est pourquoi nous voterons cette année encore pour le projet de résolution A/78/L.5, en espérant que ce vote sera le dernier avant la levée effective du blocus.

**M. Dang** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures.

Le Viet Nam s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés, de l'Ouganda, au nom du Groupe des 77 (G-77) et de la Chine, et de Singapour, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba constitue une violation du droit international et va à l'encontre des buts et principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies. Il dure depuis maintenant 60 ans et constitue le système de sanctions unilatérales le plus long jamais imposé à un pays, infligeant d'énormes dommages et souffrances socioéconomiques au peuple cubain. Il est impossible de mesurer toute l'ampleur de ses effets négatifs sur le développement humain de Cuba. Il s'agit notamment de décennies d'occasions perdues en termes d'investissements dans le capital humain et les capacités de production, qui auraient pu être réalisés grâce à l'aide internationale au développement et à l'accès aux marchés des capitaux, au commerce et aux investissements étrangers directs. Toutes ces activités ont été fortement restreintes, voire interdites, en raison du blocus financier et commercial en vigueur depuis des décennies, et leurs effets ont été encore exacerbés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Le blocus continuera d'entraver les efforts déployés par Cuba pour parvenir à une croissance économique soutenue, réaliser les objectifs de développement durable et offrir un avenir meilleur à son peuple. Alors que nous préparons l'avenir, ce sont des générations de Cubains qui risquent d'être laissées de côté, incapables de réaliser leurs aspirations à vivre dans la paix, la prospérité et le progrès.

Le Viet Nam a fait lui-même la dure expérience des blocus commerciaux et comprend parfaitement les dommages et les obstacles qu'ils entraînent. Nous maintenons une politique cohérente d'opposition à l'imposition de mesures politiques unilatérales, y compris des blocus contre des États souverains. Nous voterons donc sans réserve pour le projet de résolution A/78/L.5. Ce faisant, nous rejoignons l'écrasante majorité des Membres de l'ONU qui, depuis 31 ans, demandent à l'Assemblée générale la levée du blocus économique imposé à Cuba. Le maintien du blocus contre Cuba est injuste, injustifiable et impopulaire. Il est injuste, non seulement envers le peuple cubain, mais aussi envers les peuples du monde entier qui ont bénéficié ou pourraient bénéficier du soutien et de l'assistance de Cuba. Qu'il s'agisse d'ouragans frappant les îles voisines des Caraïbes ou de tremblements de terre au Moyen-Orient, Cuba envoie toujours rapidement des secours humanitaires. Bénéficiaire de longue date de l'aide cubaine, le Viet Nam est particulièrement reconnaissant à Cuba de lui avoir fourni des vaccins contre la COVID-19 alors que la pandémie faisait rage dans le monde en 2021. Ce ne sont là que quelques exemples de la riche tradition cubaine de coopération Sud-Sud.

Cuba est un membre actif du Sud et préside actuellement le G-77. Ses contributions à la communauté internationale sont louables. Il est donc inconcevable qu'un pays qui a travaillé sans relâche pour renforcer la solidarité internationale, qui a donné si généreusement aux autres et qui a défendu les droits et les intérêts légitimes des pays en développement puisse être classé parmi les États soutenant le terrorisme. Cette désignation n'a fait que multiplier les difficultés de Cuba, en lui interdisant l'accès à de nombreux services bancaires et aux ressources et marchés financiers, et en nuisant au développement et au bien-être de la population cubaine.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

Nous demandons instamment aux États-Unis de retirer immédiatement Cuba de leur liste de pays soutenant le terrorisme et de mettre fin au blocus économique, commercial et financier qui lui est imposé, première des nombreuses mesures nécessaires pour inverser leur politique actuelle à l'égard de ce pays. Nous espérons vivement que les États-Unis et Cuba pourront entamer un dialogue constructif et travailler à la normalisation de leurs relations. Fondée sur l'égalité, la réciprocité et le respect de la souveraineté nationale et de l'indépendance politique de chacun, cette levée des mesures profitera aux deux peuples et contribuera à la paix, à la stabilité et au développement durable dans la région et dans le monde. Le Viet Nam est prêt à partager son expérience et à apporter sa contribution pour favoriser le dialogue et la confiance mutuelle dans le cadre de ces progrès. Ma délégation souhaite réaffirmer la forte amitié, la coopération et la solidarité du Viet Nam avec le courageux peuple frère de Cuba.

**M. Barman** (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, la Trinité-et-Tobago s'associe aux déclarations faites précédemment par les représentants de l'Ouganda, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et de Sainte-Lucie, au nom de la Communauté des Caraïbes. Nous saluons à notre tour la présence de S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures.

La Trinité-et-Tobago maintient résolument sa position de principe selon laquelle les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale de lois nationales constituent une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, et ne font que nuire à nos ambitions collectives inscrites dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. De telles pratiques sapent la solidarité mondiale, le multilatéralisme et la coopération authentique, qui sous-tendent nos efforts

collectifs pour accélérer l'action en faveur de la paix, de la prospérité, du progrès et du développement durable. Le blocus économique, commercial et financier injustement imposé à Cuba continue d'entraver le potentiel de ce pays à atteindre les objectifs de développement durable et empêche le peuple cubain de jouir pleinement de ses droits humains, y compris le droit au développement.

L'opposition à cette politique anachronique est aujourd'hui quasi universelle, l'Assemblée générale adoptant chaque année depuis 1992 la résolution annuelle sur le sujet, qui condamne les répercussions continues du blocus et le déclare en violation de la Charte et du droit international. La Trinité-et-Tobago a donc accueilli avec enthousiasme et espoir la réouverture en 2015 d'un dialogue direct et franc entre les deux parties, ainsi que l'adoption de la résolution 71/5, sans aucun vote contre, lors de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Malheureusement, cet optimisme aura été de courte durée et des restrictions supplémentaires ont été imposées au titre de la loi Helms-Burton, ce qui, selon la Trinité-et-Tobago, est incompatible avec le droit international. La désignation de Cuba comme État soutenant le terrorisme, dénuée d'arguments convaincants, ne fait que creuser le fossé de la méfiance et entraver toute possibilité de normalisation des relations diplomatiques.

Pour terminer, la Trinité-et-Tobago continuera à soutenir les efforts régionaux et internationaux visant à promouvoir un dialogue constructif afin de mettre fin au blocus imposé à Cuba, qui compromet considérablement la réalisation du développement durable dans ce pays et, par extension, dans l'ensemble de la région des Caraïbes. Je voudrais ajouter que dans notre quête collective de paix, de prospérité, de progrès et de durabilité, il est impératif de ne laisser personne de côté. C'est pourquoi la Trinité-et-Tobago réaffirme une fois de plus son appel en faveur de la levée, le plus tôt possible, du blocus économique, commercial et financier contre Cuba, et de la réintégration totale et inconditionnelle de Cuba dans le système international. La Trinité-et-Tobago continuera donc d'appuyer sans réserve le projet de résolution A/78/L.5, sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

**M<sup>me</sup> Zalabata Torres** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Nous saluons la présence du Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla, à l'Assemblée générale aujourd'hui.

Nous souhaitons aujourd'hui nous élever une fois encore contre les mesures coercitives unilatérales qui ont été imposées à Cuba, un pays ami et membre de cette

communauté des nations. Le blocus imposé à Cuba est l'une des mesures les plus souvent rejetées par l'Assemblée générale depuis 1992. Pour la grande majorité des États, il est clair que ces mesures sont contraires au droit international et aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Pourtant, plus de 20 ans se sont écoulés depuis les premières recommandations de l'Assemblée générale et malheureusement, celles-ci n'ont toujours pas été prises en compte. Ces mesures touchent tout particulièrement la population et nuisent à l'exercice et à la jouissance effective de ses droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Dans le même temps, le blocus prolongé a des effets préjudiciables sur la création d'emplois, affaiblissant tant le tissu social que la productivité du pays. Conscient de ces conséquences, mon pays continuera à soutenir, dans diverses instances multilatérales, l'appel de la communauté internationale à mettre fin aux mesures coercitives unilatérales imposées à Cuba, mesures qui ont malheureusement été aggravées par l'inscription unilatérale et injuste de Cuba sur la liste des pays soutenant le terrorisme.

J'invite les membres à faire entendre leurs voix afin d'exiger, une fois de plus et, je l'espère, une fois pour toutes, la fin du blocus injustifié contre Cuba, qui contrevient également aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Je voudrais conclure en rappelant le rôle important que Cuba a joué et continue de jouer dans la consolidation de la paix en Colombie et en lui exprimant notre gratitude.

**M. Song Kim** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés, le représentant de l'Ouganda au nom du Groupe des 77 et de la Chine et la représentante de l'Érythrée au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies.

Mettre fin le plus rapidement possible au blocus économique, commercial et financier imposé unilatéralement à Cuba par les États-Unis est une demande unanime des États Membres de l'ONU qui souhaitent parvenir à un développement durable dans un environnement pacifique. Depuis le premier jour de la fondation de la République de Cuba, les États-Unis lui ont imposé un blocus économique global pour la seule raison que le peuple cubain avait fait le choix d'un système socialiste. En raison du blocus prolongé et brutal des États-Unis, le peuple cubain a été soumis à des épreuves et des souffrances incalculables et a subi des pertes économiques colossales au cours des 60 dernières années. Rien que ces derniers mois, l'Administration Biden a décidé de prolonger d'un an les sanctions contre Cuba, au nom du « Trading with the Enemy Act », la loi relative au commerce avec

l'ennemi. Le blocus unilatéral qui menace la souveraineté et le droit à l'existence du peuple cubain est le résultat de la politique hostile des États-Unis à l'égard de Cuba. Elle suscite jour après jour condamnations et dénonciations de la part de la communauté internationale et ne conduit qu'à l'isolement des États-Unis eux-mêmes.

Au sommet du Groupe des 77 et de la Chine qui s'est tenu à La Havane en septembre, de nombreux pays ont condamné le blocus injuste des États-Unis contre Cuba et demandé sa levée immédiate. C'est l'expression de la solidarité ferme et résolue de la communauté internationale avec le Gouvernement et le peuple cubains dans la lutte pour leur juste cause. Ma délégation condamne et rejette les mesures coercitives imposées à Cuba par les États-Unis, qu'elle considère comme une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, lesquels consacrent les principes de respect de la souveraineté, d'égalité souveraine et de non-ingérence dans les affaires intérieures, et comme un crime contre l'humanité. Nous demandons instamment aux États-Unis de lever sans condition et sans délai supplémentaire le blocus économique et financier extraterritorial contre Cuba et de retirer ce pays de la liste des États soutenant le terrorisme.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée votera pour le projet de résolution A/78/L.5, sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, conformément à la position de principe du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 contre toutes les formes de sanctions unilatérales.

Pour terminer, la délégation de la République populaire démocratique de Corée saisit cette occasion pour réaffirmer son ferme soutien au Gouvernement et au peuple cubains et sa solidarité avec eux dans leurs efforts pour sauvegarder leur dignité et leur souveraineté nationales et poursuivre leur développement économique.

**M. Altarsha** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Ouganda au nom du Groupe des 77 et de la Chine, la représentante de l'Érythrée au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies et le représentant de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés, et souhaiterait faire les observations suivantes à titre national.

Nous saluons tout d'abord la participation de M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures, alors que nous examinons ce point important et historique de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Je tiens à réaffirmer le soutien indéfectible et

continu de la République arabe syrienne, de ses dirigeants et de son peuple à la résistance des frères et sœurs de l'île amie de Cuba, qui subissent le blocus injuste et illégal imposé par les États-Unis contre leur pays depuis 1962.

La République arabe syrienne réaffirme son plein attachement et son ferme soutien aux résolutions de l'ONU appelant à la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Cet embargo injuste constitue une violation flagrante des droits humains, du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes de la légitimité internationale. La délégation de mon pays est fière de voter pour ce projet de résolution (A/78/L.5) et d'avoir appuyé toutes les résolutions précédentes sur la même question dont nous avons été saisis à toutes les sessions de l'Assemblée générale.

L'objectif de la poursuite du débat sur cette question importante est d'unifier nos appels aux administrations successives des États-Unis pour qu'elles lèvent leur blocus injuste contre le peuple cubain et abandonnent leurs politiques fondées sur l'imposition de sanctions unilatérales illégales contre des peuples et des États. Ces sanctions s'aggravent de jour en jour. Pour la seule année 2019, elles ont été renforcées par l'ajout de 243 nouvelles mesures coercitives contre Cuba.

Face à ce blocus destiné à les asphyxier, le taux de pauvreté des familles cubaines a augmenté à la suite des difficultés rencontrées par le Gouvernement pour leur fournir des aliments subventionnés par l'État. L'année dernière, ce coût s'est élevé à plus de 2 milliards de dollars.

À ce jour, les États-Unis maintiennent leurs mesures coercitives illégales visant tous les secteurs vitaux et essentiels à la vie du peuple cubain en poursuivant les entreprises, les navires et les compagnies de fret qui envoient du carburant à Cuba, en ciblant toutes les sources de revenus et de transferts monétaires et en intimidant les gouvernements et les institutions bancaires ainsi que les hommes et les femmes d'affaires qui traitent avec Cuba dans toutes les régions du monde. Il s'agit d'une stratégie des États-Unis visant à isoler Cuba et à provoquer son effondrement économique. Ainsi, plusieurs banques ont mis fin à leurs relations avec Cuba, y compris pour les transferts d'argent pour l'achat de nourriture, de médicaments et de carburant. Ces mesures visent également les secteurs du développement économique et du commerce extérieur, l'industrie pharmaceutique, et les secteurs de la technologie, de l'énergie, du sport, entre autres. Des dizaines de missions diplomatiques cubaines dans le monde ont perdu leurs relations avec les banques qui leur fournissaient traditionnellement des services, par crainte de représailles de la part du Gouvernement des États-Unis.

Malgré tout, Cuba conserve ses avancées scientifiques et son excellence médicale. Elle a fourni des services médicaux à plus de 69 pays en développement et a produit des vaccins et des médicaments sur la base de son expertise nationale. Lors du sommet du Groupe des 77 et de la Chine, Cuba a trouvé de nouveaux moyens de rétablir la confiance dans l'économie cubaine afin de briser le blocus injuste et inhumain imposé au peuple cubain.

La République arabe syrienne, comme Cuba et d'autres pays du monde, est toujours la cible de nombreuses mesures coercitives unilatérales imposées par les États-Unis et l'Union européenne, unilatéralement et illégalement, en dehors du cadre de l'ONU et de la légitimité internationale. De telles pratiques relèvent du terrorisme économique et nuisent au quotidien de tous les Syriens, les empêchant de répondre à leurs besoins fondamentaux et limitant également la capacité du Gouvernement syrien à fournir des services et un soutien à ceux qui en ont besoin. En conséquence, mon pays exige de nouveau l'arrêt immédiat et définitif des politiques tendant à imposer des mesures coercitives unilatérales aux peuples du monde et à les empêcher de jouir de leurs droits humains, y compris le droit au développement et la protection sociale.

*(l'orateur poursuit en espagnol)*

En conclusion, la République arabe syrienne est solidaire de ses frères et sœurs cubains et appuie leur résistance contre le blocus économique inhumain qui leur est imposé par les États-Unis. Le peuple cubain a le droit de vivre, de rêver et d'espérer. Ceux qui croient qu'ils ont le droit ou le pouvoir de subvertir le peuple cubain se trompent lourdement. Cette petite île a résisté aux vents les plus violents et défié les sièges les plus féroces de l'histoire. Personne n'a le droit d'éteindre le désir de liberté de l'humanité. Jusqu'au bout, la Syrie restera aux côtés de Cuba.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui de M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures.

Nous nous associons à la déclaration commune faite par la représentante de l'Érythrée au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, et nous voudrions également faire un certain nombre de remarques à titre national.

Notre position est déterminée non seulement par notre relation spéciale, de longue date, avec le peuple frère de l'île de la liberté, mais aussi par notre rejet de l'arbitraire juridique international dans l'esprit d'un prétendu ordre fondé sur des règles. À l'instar de l'écrasante majorité

de la communauté internationale, nous exigeons la levée immédiate et inconditionnelle du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis. Nous souscrivons aux dispositions du projet de résolution A/78/L.5, déposé par Cuba à l'Assemblée générale.

Nous nous opposons fermement aux violations flagrantes, par les États-Unis d'Amérique, des principes fondamentaux inscrits dans le droit international et la Charte. Les actions des États-Unis et de leurs alliés, qui imposent des sanctions unilatérales illégales en contournant le Conseil de sécurité, sont manifestement de nature néocoloniale et reposent sur des tentatives systématiques de persécuter et d'écarter des régimes considérés indésirables dans le monde entier. Tout en prétendant hypocritement qu'ils imposent des sanctions contre des pays et des peuples entiers pour répondre de manière non militaire à des crimes contre l'humanité et pour s'acquitter de leurs obligations internationales, les États-Unis préfèrent ignorer les répercussions désastreuses de leurs propres actions, qui sont lourdes de conséquences humanitaires pour les citoyens ordinaires du monde entier.

Le blocus anticubain est un exemple typique de la pression exercée par Washington en matière de politique étrangère, dans l'esprit de la doctrine Monroe, ressuscitée par les États-Unis, qui implique de faire effrontément ingérence dans les affaires intérieures d'un pays souverain, au mépris des valeurs humanitaires et des droits humains. Le blocus d'un État souverain qui ne représente aucune menace pour les États-Unis ou ses citoyens, et le recours à des restrictions, érigé en norme des relations intergouvernementales, sapent les fondements de la stabilité et du développement mondiaux et régionaux. D'autres délégations, y compris de pays voisins de Cuba dans la région, qui sont confrontées aux conséquences secondaires et tertiaires des sanctions anticubaines, se font de plus en plus entendre à ce sujet. Nous pensons que le Secrétaire général, qui a la responsabilité de promouvoir l'application des décisions de l'Assemblée générale, devrait accorder une attention particulière à cette question.

Mais ce n'est pas tout. Les efforts constants du Gouvernement des États-Unis, depuis plus de 60 ans, pour étouffer la volonté de résistance du peuple cubain ne sont rien de moins qu'un camouflet sans précédent lancé à l'ensemble du système des relations internationales. La manière dont les États-Unis conçoivent le respect du droit international – ou plutôt son non-respect – est toujours plus évidente et ceux qui ont encore des doutes doivent en accepter cette illustration claire. Il convient probablement de rappeler les tentatives arrogantes de diviser le monde en démocraties et régimes autoritaires ; face à ces

derniers, selon la logique des États-Unis et de leurs alliés, il est possible, nécessaire même, d'imposer des sanctions punitives illégales en guise de châtement collectif pour avoir librement choisi leur propre voie de développement et leur propre système socioéconomique.

Qu'il me soit également permis de rappeler que tout récemment, dans cette salle, les États Membres ont, avec le Sommet sur les objectifs de développement durable, marqué la mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, une déclaration politique qui avait été soutenue par tous, y compris par la délégation des États-Unis, et adoptée en grande pompe. Dans cette déclaration, nous avons convenu que personne ne devait être laissé pour compte. Or, la poursuite du blocus contre Cuba, antithèse même du développement durable, dévalorise complètement les efforts très médiatisés des États-Unis pour promouvoir le développement international. Le blocus entrave lourdement la réalisation de transformations socioéconomiques à grande échelle dans le pays, cause des dommages considérables à son économie et réduit sensiblement sa capacité à développer le commerce, la coopération interbancaire et les transactions financières avec des contreparties étrangères. Tout cela empêche La Havane de s'intégrer pleinement dans l'architecture financière et économique mondiale, bloquant en fin de compte sa capacité à atteindre les objectifs de développement durable.

Les pertes énormes que le blocus des États-Unis a infligées à l'économie cubaine sont évidentes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : selon Cuba, de mars 2022 à février 2023, les pertes accusées par Cuba du fait du blocus des États-Unis se sont élevées à plus de 4,8 milliards de dollars, soit plus de 405 millions de dollars par mois. À la fin octobre, le cumul des pertes subies par l'économie cubaine depuis le début du blocus s'élevait à 159 milliards de dollars.

Sur le plan humanitaire, le blocus constitue un obstacle majeur à la pleine réalisation des droits humains à Cuba, principalement dans les domaines du développement socioéconomique, des soins de santé, de l'éducation, de l'énergie et de la sécurité alimentaire. Les tentatives des États-Unis de présenter Cuba, qui fournit une assistance aux nécessiteux du monde entier, notamment en envoyant des équipes de médecins professionnels et des fournitures médicales, comme un État soutenant le terrorisme sont particulièrement odieuses. Ce n'est toutefois pas une surprise : même pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), Washington a refusé d'accorder des dérogations aux sanctions contre Cuba, alors que cela lui aurait permis d'acheter des vaccins, de l'oxygène médical, des respirateurs et d'autres articles propres à sauver des vies.

Autre élément qui n'est pas pris en compte : le rôle constructif et responsable de Cuba et son autorité bien méritée dans les affaires mondiales, ainsi que sa contribution imaginative et solidaire à la promotion des processus d'intégration régionale. Le Groupe des 77 a récemment tenu un sommet fructueux sur la science, la technologie et l'innovation à La Havane, démontrant ainsi l'importance de Cuba en tant que plateforme de dialogue.

Nous pensons que le maintien du blocus commercial, économique et financier des États-Unis contre Cuba est non seulement contre-productif, mais aussi illégal et inhumain. Cette mesure injustifiée met en évidence le caractère inhumain de la politique des États-Unis face à la majorité absolue de la communauté mondiale, y compris ses propres alliés.

Nous regrettons que les résolutions annuelles que l'Assemblée générale adopte depuis plus de 30 ans n'aient pas suffi pour lever ce blocus. À cet égard, nous espérons que l'Administration et le Congrès des États-Unis tiendront enfin compte de l'appel universel clairement exprimé et s'emploieront à lever l'embargo et à radier Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme, sans aucune condition préalable ni atteinte à sa souveraineté nationale. En guise de réaffirmation de notre position de principe, nous appuyerons une fois de plus sans réserve le projet de résolution.

La position de notre pays quant à la nécessité de mettre fin à l'embargo imposé par les États-Unis à Cuba est exprimée dans la déclaration de la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie à l'Assemblée générale et aux parlements des États Membres. Nous en avons transmis le texte au Secrétariat pour qu'il soit distribué en tant que document de l'Assemblée générale.

**M<sup>me</sup> Rodrigues-Birkett** (Guyana) (*parle en anglais*) : Le Guyana s'associe aux déclarations faites par les représentants de Sainte-Lucie, au nom de la Communauté des Caraïbes, de l'Ouganda, au nom du Groupe des 77 et la Chine, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, au nom de la Communauté de l'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés, concernant la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Nous tenons également à saluer la présence de S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de la République de Cuba, et de sa délégation.

Depuis la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, en 1991, nous nous réunissons chaque année pour examiner ce blocus injuste et ses effets dévastateurs

sur le peuple cubain. Au cours de cette période de plus de 30 ans, la communauté internationale a systématiquement et massivement démontré, par son vote sur cette résolution, que le blocus est une politique qui a échoué sur le terrain et qui est incompatible avec les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement guyanien maintient sa position de principe d'appui à la résolution appelant à la levée du blocus, conformément à son soutien de longue date au droit de Cuba de poursuivre pleinement son développement économique. Le Guyana demande donc à nouveau au Gouvernement des États-Unis de mettre fin à cette mesure unilatérale. Nous demandons également aux États-Unis de retirer Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme. Le Gouvernement cubain a dû affronter les conséquences, tant pratiques que sur le plan de sa réputation, de cette inscription malavisée, injuste et infondée, qui a greffé des difficultés supplémentaires aux effets déjà incalculables et profondément préjudiciables du blocus sur l'économie cubaine.

L'année dernière, le Guyana et Cuba ont célébré une étape importante : 50 ans de relations diplomatiques. Au cours de ces cinq décennies, nous avons grandement bénéficié de la contribution active et désintéressée de Cuba au développement socioéconomique. Les progrès réalisés par le Guyana s'agissant de la santé et du bien-être de sa population sont dus en grande partie à cette générosité, Cuba ayant formé des centaines de médecins guyanais.

Malgré les difficultés rencontrées par le Gouvernement et le peuple cubains dans le développement de leur propre pays, en raison de l'incidence du blocus, le pays continue d'apporter un soutien indispensable à d'autres pays en développement, non seulement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, mais dans le monde entier. Une telle coopération doit être saluée et encouragée, et non entravée. De fait, s'il est une liste sur laquelle Cuba devrait figurer, c'est bien celle des véritables partenaires du développement. Cependant, nous sommes conscients que si nous voulons tenir la promesse des objectifs de développement durable et ne laisser personne pour compte, promesse qui semble de moins en moins à notre portée, il est impératif que nous éliminions tous les obstacles qui se dressent sur notre chemin. Le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis est un obstacle évident aux efforts de Cuba dans ce domaine.

Pour conclure, je souhaite réaffirmer l'engagement du Gouvernement guyanien à soutenir le peuple cubain et son appel à la levée du blocus. Nos amis cubains et américains, séparés par seulement 140 kilomètres d'eau, ont

encore la possibilité de combler le fossé qui les sépare. Nous les encourageons à mettre le cap sur une communication marquée par un dialogue constructif et l'établissement de nouveaux liens ancrés dans un désir commun d'améliorer la vie quotidienne du peuple cubain, ainsi, d'ailleurs, que la paix, la sécurité et le développement de notre région.

**M. Darroux** (Dominique) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de déclarer que le Commonwealth de Dominique se joint à l'écrasante majorité de la communauté internationale et demande la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à la République de Cuba. Ce blocus économique, en place depuis plus de 60 ans, constitue une violation flagrante des droits du peuple cubain et ne saurait être justifié. Il s'agit d'un cas d'école de mesures coercitives unilatérales appliquées à un pays, qui reste le principal obstacle au plein développement de l'économie cubaine. En outre, il a de graves répercussions sur les moyens de subsistance des citoyens cubains ordinaires.

En conséquence, l'économie cubaine a subi des pressions incommensurables, qui se ressentent dans l'industrie, la prestation de services, le commerce de détail et les pénuries de nourriture et de médicaments, ainsi que dans la baisse des niveaux de consommation et du bien-être général de la population cubaine. Ces derniers mois, des efforts systématiques ont été déployés pour atteindre la stabilité énergétique dans une situation très complexe, compte tenu de l'état de préparation insuffisant des centrales électriques, résultant du manque de carburant, de pièces de rechange et d'autres ressources essentielles à leur réparation et à leur entretien. Les quelques prestataires qui continuent de fournir ces produits à Cuba ont considérablement augmenté leurs prix du fait du risque pays.

Le Commonwealth de Dominique entretient des relations de voisinage chaleureuses avec la République de Cuba. Il n'a pas promulgué ni appliqué de loi ou de mesure entravant de quelque manière que ce soit la liberté de commerce avec la République de Cuba et la liberté de navigation à destination et en provenance de ce pays. Le Gouvernement du Commonwealth de Dominique a toujours considéré et continuera de considérer le Gouvernement et le peuple de la République de Cuba de la manière qui convient à un membre de la famille de l'ONU, de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique, et à une nation sœur des Caraïbes.

Un grand nombre de nos concitoyens ont énormément bénéficié du programme cubain de soins

ophtalmologiques, qui a permis des améliorations majeures de leur vision. Cuba continue d'assurer la formation spécialisée de nos médecins dans diverses disciplines, tout en déployant des infirmières pour soutenir notre système de santé, lesquelles ont joué un rôle déterminant dans l'évolution de notre système de soins primaires. Cuba fournit également au Commonwealth de Dominique une assistance technique dans le domaine de l'agriculture, garantissant ainsi la protection de notre sécurité alimentaire. Cuba a la capacité de produire plus de 60 % de ses médicaments, mais ces niveaux n'ont pas été garantis depuis des mois, en raison des répercussions du blocus sur la capacité du pays à payer ses fournisseurs.

De surcroît, le Commonwealth de Dominique fait sien l'appel à retirer Cuba de la liste unilatérale des États soutenant le terrorisme, établie par le Département d'État des États-Unis, car cette inscription aggrave la situation. Cuba défend la Charte des Nations Unies et a toujours appelé la communauté internationale à privilégier la diplomatie pour régler les conflits. Enfin, ma délégation souhaite une nouvelle fois rappeler officiellement qu'une action déterminée doit être entreprise sans délai pour faire lever ce blocus et rétablir les droits du peuple cubain.

**M. Da Cruz** (Angola) (*parle en anglais*) : L'Angola s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Zambie, au nom du Groupe des États d'Afrique, de l'Ouganda, au nom du Groupe des 77 et la Chine, et de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Qu'il me soit permis de remercier le Secrétaire général pour son rapport (A/78/84) et d'encourager ses efforts pour mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Qu'il me soit également permis de saluer la délégation cubaine, conduite par S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures, et de lui souhaiter la bienvenue.

Le blocus imposé à Cuba par les États-Unis est une des questions diplomatiques les plus brûlantes auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui parce qu'il est en place depuis des décennies, bien qu'il soit contraire aux objectifs et aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et au droit international des droits humains. C'est ce que montrent les débats qui se sont succédé dans diverses enceintes internationales, y compris à l'ONU, où les États Membres ont à chaque fois, à une écrasante majorité, voté pour sa levée immédiate et inconditionnelle. Depuis plus de 60 ans, Cuba subit les effets et les conséquences de cette situation qui pénalise la population cubaine en empêchant la mise en œuvre de

programmes socioéconomiques et l'intégration du pays dans le système commercial international. Cuba continue d'être confrontée à des difficultés socioéconomiques majeures en raison des répercussions de l'imposition de restrictions, de conditions et obstacles discriminatoires et d'autres mesures incompatibles avec le système commercial multilatéral, ainsi que d'entraves au financement, et de l'effet de leur application extraterritoriale sur les marchés tiers. Dans ces conditions, le pays a un accès limité à l'acquisition d'équipements, de technologies et de produits pharmaceutiques appropriés, et doit recourir à des intermédiaires et des substituts de qualité inférieure, à des prix exorbitants, pour répondre aux besoins de sa population. Par conséquent, les mesures que j'ai mentionnées empêchent Cuba de réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et font courir au pays le risque de prendre du retard dans notre effort collectif pour améliorer le sort de l'humanité.

Le rapport du Secrétaire général (A/78/84) conclut clairement que le maintien du blocus économique, financier et commercial des États-Unis contre Cuba et l'inscription de ce pays sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme sont incompatibles avec le système international fondé sur l'état de droit. De plus, il s'agit d'une manifestation flagrante de l'exercice d'un pouvoir politique et économique unilatéral, en violation claire des droits humains, y compris le droit au développement. L'Angola demande une fois de plus la fin du blocus économique, commercial et financier et des mesures coercitives unilatérales imposés à Cuba par les États-Unis, car ils menacent et violent les droits humains fondamentaux, y compris le droit à l'autodétermination et à un niveau de vie suffisant, en particulier à la lumière des crises économique et alimentaire mondiales actuelles, qui nécessitent une approche multilatérale et une solidarité internationale.

Nous réaffirmons notre volonté de continuer à soutenir toutes les initiatives et les résolutions pertinentes de l'ONU visant à mettre fin au blocus contre Cuba, dans le respect des objectifs et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et des obligations qui incombent aux États en vertu du droit international. L'Angola encourage les États-Unis d'Amérique et Cuba à redoubler d'efforts diplomatiques en engageant un dialogue constructif et transparent afin de parvenir à un accord politique global et durable propre à favoriser une coopération bilatérale mutuellement bénéfique.

Enfin, nous invitons toutes les délégations à soutenir fermement le projet de résolution, déposé par la délégation cubaine au titre du point 38 de l'ordre du jour et intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (A/78/L.5).

**M. Omar** (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe aux déclarations faites par les représentants de Singapour, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés, de l'Ouganda, au nom du Groupe des 77 et la Chine, et de la Mauritanie, au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

La Malaisie fait et continuera de faire partie des pays qui s'opposent fermement à l'imposition de mesures coercitives unilatérales contre tout pays, y compris Cuba. La Malaisie considère que ces mesures sont contraires au droit international, au droit international humanitaire, à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre les États. La Malaisie estime que ces mesures coercitives unilatérales ont gravement limité la capacité de Cuba à améliorer son économie et à répondre aux besoins fondamentaux de sa population. Elles restreignent également la liberté de commerce transfrontière et entravent le développement social de la population en général. Les mesures coercitives unilatérales sont devenues pour Cuba une pierre d'achoppement qui l'empêche d'atteindre les objectifs de développement durable, alors que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'engage à ne laisser personne pour compte.

Entre mars 2022 et février 2023, le blocus a entraîné plus de 4,8 milliards de dollars de pertes pour Cuba. Il s'agit d'une somme énorme qui aurait pu être utilisée pour fournir de la nourriture et d'autres produits de première nécessité. Elle aurait pu être utilisée pour améliorer les soins de santé. Elle aurait pu être utilisée pour améliorer l'éducation.

La Malaisie est également fermement convaincue que de tels blocus unilatéraux ne feront qu'engendrer des problèmes sociaux et des préoccupations humanitaires dans les États visés. C'est pourquoi nous avons toujours soutenu le projet de résolution annuel de l'Assemblée générale présenté par Cuba (A/78/L.5), qui appelle les États-Unis à mettre fin à leur blocus économique, commercial et financier unilatéral contre Cuba, immédiatement et sans condition.

La Malaisie appelle les États-Unis et Cuba à résoudre leurs différends par des moyens pacifiques et à éviter toute action susceptible de nuire à la paix et à la stabilité régionales. La Malaisie encourage les États-Unis et Cuba à normaliser immédiatement leurs relations et à œuvrer en faveur d'une coopération économique refondée.

**M. Rupende** (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Nous saluons la présence de S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de la République de Cuba.

Le Zimbabwe s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et la Chine, du Groupe des États d'Afrique, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies.

Le Zimbabwe souhaite exprimer sa profonde inquiétude face au blocus économique, commercial et financier imposé de longue date à Cuba par les États-Unis. Le rapport du Secrétaire général (A/78/84) dont nous sommes saisis aujourd'hui nous informe que ce blocus, en place depuis plus de 60 ans, continue d'infliger des difficultés considérables au peuple cubain et porte atteinte aux principes de souveraineté, de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et de coexistence pacifique des nations, qui sont le fondement même de l'ONU. L'Assemblée n'a cessé de réclamer la fin de ce blocus, une écrasante majorité d'États Membres dénonçant cette politique unilatérale année après année. Cette position souligne l'attachement collectif aux principes consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies. Il est impératif que nous défendions ces principes, qui sont au cœur de l'Organisation.

Le blocus reste un obstacle important à la croissance économique de Cuba et il empêche la pleine réalisation du potentiel de son peuple et la concrétisation des ambitions du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le peuple cubain, malgré les énormes défis posés par ce blocus prolongé, a fait preuve de résilience et de persévérance ; cependant, la poursuite de cette politique odieuse est une pierre d'achoppement qui empêche de réaliser des progrès remarquables dans divers secteurs, tels que les soins de santé, l'éducation et le développement durable. Mon pays, le Zimbabwe, qui subit également de plein fouet les effets de mesures coercitives unilatérales, comprend parfaitement que ces sanctions sont un affront au droit à l'autodétermination et un instrument de coercition brutal qui n'a pas sa place dans le contexte progressiste actuel de la géopolitique et du droit international.

Le Zimbabwe réitère son appel à la levée immédiate et inconditionnelle du blocus contre Cuba. Le maintien de ces mesures unilatérales porte atteinte à l'esprit de l'unilatéralisme et à l'ONU elle-même. Nous sommes fermement convaincus qu'un dialogue, une coopération et une diplomatie constructifs doivent être les principes directeurs de nos interactions avec les autres États Membres. En outre, face aux défis mondiaux tels que les effets persistants de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les conflits, les changements climatiques et la faiblesse de l'économie mondiale, il est essentiel que les pays s'unissent pour se soutenir mutuellement. Le blocus contre Cuba entrave sa participation aux efforts

internationaux de lutte contre la crise multidimensionnelle à laquelle le monde est confronté.

En conclusion, le Zimbabwe réaffirme sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains et se joint à la communauté internationale pour demander la levée du blocus. Nous appelons la communauté internationale à intensifier ses efforts en faveur de la levée du blocus et à renforcer la coopération internationale pour le bien-être et la prospérité de tous les pays. Pour ces raisons, le Zimbabwe votera pour le projet de résolution A/78/L.5, en espérant que cette fois-ci, nous verrons de réels progrès sur cette question.

**M. Mwasota** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Gouvernement et du peuple de la République-Unie de Tanzanie qui veulent ajouter leur voix à ce débat extrêmement important sur le point 38 de l'ordre du jour, « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

La Tanzanie souscrit aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et la Chine, du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés. Je souhaiterais par ailleurs ajouter les remarques suivantes à titre national.

Non seulement le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique a des répercussions sur l'économie cubaine, mais il viole également la pleine jouissance des droits humains par le peuple cubain. Il limite l'achat de produits importants pour la survie du peuple cubain, tels que des médicaments, des équipements médicaux et d'autres produits de première nécessité, et a totalement déstabilisé les activités socioéconomiques de Cuba. En outre, l'application de telles mesures à Cuba est contraire au droit international humanitaire et à la Charte des Nations Unies et porte atteinte aux principes de l'humanitarisme.

La Tanzanie est un pays qui prône la coexistence pacifique des nations, respecte l'égalité souveraine des États et croit en un commerce équitable et ouvert entre les nations. Nous continuons de nous opposer à l'injustice, où qu'elle soit commise et quel qu'en soit l'auteur. Nous dénonçons l'imposition de ces sanctions économiques injustes et d'autres mesures coercitives unilatérales qui sapent la souveraineté et la prospérité de tous.

Il est décourageant que nos chefs d'État et de gouvernement se réunissent ici et se mettent d'accord sur des questions cruciales pour notre prospérité, mais que certains États Membres hésitent encore à les mettre en œuvre. Par exemple, en septembre 2015, dans cette même salle, nos chefs d'État et de gouvernement ont adopté le Programme

de développement durable à l'horizon 2030. Entre autres éléments, cette déclaration demande instamment aux États

« de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social » (*résolution 70/1, par. 30*).

Il est donc temps que nous joignons le geste à la parole et que nous veillions à ce que le peuple cubain jouisse au maximum de son droit à la vie.

En conclusion, la Tanzanie réaffirme sa position de soutien au projet de résolution A/78/L.5 et appelle à la levée inconditionnelle de ce blocus afin de permettre à Cuba de profiter pleinement du potentiel de son économie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question pour la présente séance. Nous entendrons les orateurs et oratrices restants demain, 2 novembre, à 10 heures, dans cette salle.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 38 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 15.*